

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

---

**Président :** M. Frédéric PROGIN  
**Vice-présidente :** Mme Corinne FLOREY BARDET  
**Secrétaire :** M. Alessandro CALABRESE  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique PERRIN

**Sont présents :**

M. Cedric ANNEN, M. Michel BELLEGO, Mme Vally CARTER, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Christian HAAS, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :**

M. Damien BONFANTI, M. Michel DEDERDING, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Alain MATHIEU

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François LANCE,  
M. François BAERTSCHI, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2015
- 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 17 juin 2014 -  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN  
Avenue du Plateau – Mise en séparatif – Aménagements de surface  
– Crédit d'étude (Fr. 99'000.--) **p. 1192 Arrêté**
- 8) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 30 juin 2014 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD  
Projet de tram St-Julien – Perly – Lancy en lien avec le Plan directeur  
de quartier des Semailles **p. 1194 Information**

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 28 août 2014**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**  
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**  
**Séance du 8 septembre 2014 –**  
**Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**  
Le Mégaron – Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain, déplacement des voies de tramway sur l'esplanade des Palettes – Crédit de construction – 1<sup>ère</sup> étape (Fr. 30'400'000.--) **p. 1197 Arrêté**
- 10) **Commission de la sécurité - Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 -**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**  
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**  
**Séance du 8 septembre 2014 –**  
**Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**  
Acquisition d'un nouveau véhicule de transport pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 150'000.—) **p. 1201 Arrêté**
- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication – Séances des 4 juin, 11 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 29 octobre et 3 décembre 2012, 8 janvier et 4 février 2013, 3 février, 12 et 26 mai, et 2 septembre 2014 –**  
**Rapporteurs : M. Cedric ANNEN et M. Christian HAAS**  
Modification du règlement du Conseil municipal **p. 1202 Arrêté**
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séances des 26 mai et 2 septembre 2014 -**  
**Rapporteurs : M. Cedric ANNEN et M. Christian HAAS**  
Ajustement des jetons de présence des Conseillers municipaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 **p. 1203 Arrêté**
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séance du 2 septembre 2014 –**  
**Rapporteur : M. Christian HAAS**  
Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 **p. 1204 Arrêté**
- 14) **Commission des affaires sociales - Séance du 3 septembre 2014 -**  
**Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**  
Contrat de quartier Palettes-Bachet – Audition de M. Philippe MARTIGNANO et M. Denis GUDET, co-Présidents **p. 1205 Vote**
- 15) **Commission de l'environnement et du développement durable –**  
**Séance du 4 septembre 2014 –**  
**Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Cimetière de Lancy – Réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 885'000.--) **p. 1206 Arrêté**
- b) Présentation des qualités naturelles de la Ville de Lancy – Audition de M. Gilles MULHAUSER (DGNP) **p. 1207 Information**
- c) Divers

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

- 16) Résolution de M. Philippe PERRENOUD (UDC) et de M. Yves FAVRE (PDC) relative au réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août **p. 1208** **Vote**
- 17) Résolution de M. Cedric ANNEN (PLR) relative au réaménagement du parc Louis Bertrand **p. 1211** **Vote**
- 18) Commission des affaires sociales - Séance du 11 juin 2014 -  
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD  
Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les TSHM **p. 1216** **Information**
- 19) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 25 août 2014 – Rapporteur : M. Cédric VINCENT  
Election du/de la vice-Président/e **p. 1219** **Information**
- 20) Commission de la culture - Séance du 26 août 2014 -  
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN  
Commission conjointe des travaux et constructions et de la culture  
- Séance du 28 août 2014 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD  
Maison Roederer – Transformation du bâtiment – Présentation du  
programme d'affectation **p. 1219** **Information**
- 21) Commission de la culture - Séance du 26 août 2014 -  
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN  
a) Présentation des diverses animations organisées pour les enfants  
à la bibliothèque **p. 1220** **Information**  
b) Présentation des prochains événements culturels sur la commune **p. 1221** **Information**  
c) Divers
- 22) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 27 août 2014 - Rapporteur : M. Christian HAAS  
a) Audition de l'Association mobilité et avenir (ALMA) **p. 1222** **Information**  
b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle  
1980, fe 28, Lancy, pour la construction d'un habitat groupé au  
chemin des Verjus 38 **p. 1222** **Information**  
c) Divers
- 23) Commission des travaux et constructions - Séance du 28 août 2014  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD  
Divers
- 24) Commission de la sécurité - Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 -  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD  
a) Bilan des incivilités dans les lieux publics durant la saison estivale **p. 1224** **Information**  
b) Situation de la circulation à la place des Ormeaux **p. 1224** **Information**  
c) Divers
- 25) Propositions individuelles et questions **p. 1226**
- 26) Questions du public **Annexe**

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. PROGIN : Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance du Conseil municipal. Avant de passer au point 1 de notre ordre du jour, j'excuse l'absence ce soir de M. BONFANTI, M. DEDERDING, Mme FLOREY BARDET, M. GOLAY, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. KAUFFMANN et M. MATHIEU.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. ANNEN : j'ai deux remarques. La première, comme vous l'avez vu, j'ai dû faire en urgence une résolution qui a été déposée sur vos places et je vous demanderai de la traiter au point 16) pour que l'on puisse la traiter avant les informations.

Deuxièmement, j'ai une information importante pour la procès-verbaliste. Pour des soucis d'efficience avec M. HAAS, comme nous sommes deux rapporteurs sur trois points différents, je rapporterai le point 10) pour la modification du règlement du Conseil municipal, et M. HAAS rapportera les points 11) et 12) pour les ajustements des indemnités du Conseil administratif et les jetons de présence des Conseillers municipaux.

M. PROGIN : y a-t-il une opposition aux propositions de M. ANNEN ? Ce n'est pas le cas, donc la résolution de M. ANNEN sera traitée au point 16).

M. PERRENOUD : au point 8) il y avait eu des questions qui se rapportaient aux déclarations plus ou moins exactes que M. BARTHASSAT nous avait faites lors d'une séance et il y avait eu des remises à l'ordre. Alors, le souci, c'est que le point 8) est avant sur l'ordre du jour. Pour que le public puisse bien suivre, il serait bien d'écouter d'abord l'information de M. BARTHASSAT avant le point 8).

M. PROGIN : vous souhaitez traiter le point 17) avant le point 8) ?

M. PERRENOUD : oui.

M. PROGIN : y a-t-il une opposition à la proposition de M. PERRENOUD ? Ce n'est pas le cas. Donc on traitera le point 17) « Projet de tram St-Julien-Perly-Lancy en lien avec le Plan directeur des Semailles », avant le point 8).

M. PERRIN : j'aimerais annoncer une modification concernant les points 19) et 20), les rapports de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN seront lus par Mme RICHERT.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2014**

---

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014****3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. PROGIN : le Bureau a reçu deux courriers, l'un de la copropriété Athena, qui se plaint de diverses nuisances dans les environs de sa copropriété qui se trouve près du square Clair-Matin. Le Bureau a unanimement décidé de transmettre ce courrier au Conseil administratif pour qu'il charge ses services de donner la réponse qui conviendra.

Nous avons également reçu un courrier du Comité « Stop Tisa Genève », qui nous parle de marchés internationaux. Selon l'avis du Bureau, cela dépasse largement notre commune. Nous avons décidé de répondre dans ce sens à ce comité « Stop Tisa ». Si quelqu'un souhaite consulter ce courrier dans notre assemblée, Mme CRISAFULLI se fera une joie de lui en donner une copie.

Nous avons également reçu diverses invitations dont je tiens des exemplaires à votre disposition si vous le souhaitez.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : j'aimerais vous confirmer que le nombre d'habitants à Lancy dépassait les 30'000 au 30 juin 2014 et s'élevait exactement à 30'268. Par conséquent, le nombre de Conseillers municipaux augmentera pour la prochaine législature à 37 au lieu de 35 actuellement.

Comme chaque année, votre Conseil municipal, sur préavis de la Commission de l'administration, devra désigner les présidents et vice-présidents des bureaux de vote pour les sept opérations électorales prévues en 2015. Comme la prochaine Commission de l'administration n'aura lieu que le 4 novembre, j'adresserai aux membres de cette commission, une proposition de répartition entre partis afin de récolter vos remarques d'ici le 4 novembre.

Je vous rappelle que le samedi 11 octobre se déroulera à la Ferme de La Chapelle le vernissage de l'exposition de photos sur la construction du nouveau quartier de la Chapelle, exposition à laquelle seront conviés les nouveaux habitants de ce quartier.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) PRESENTATION DU BUDGET 2015**

---

M. LANCE :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre ville pour l'année 2015.

A nouveau, le budget qui vous est présenté ce soir est équilibré, mais son élaboration n'a pas été facile. Comme vous pourrez le constater tout au long de cette présentation, les charges sont en augmentation de plus de Fr. 3 millions. Pour une commune genevoise de désormais 30'000 habitants, cela reflète d'une manière sans équivoque l'étendue des besoins d'intérêt général et les prestations de la collectivité publique qu'il faut conserver et assumer.

Cet équilibre a été rendu possible grâce à l'appui de tous les services et à l'analyse fine des postes budgétaires. Mais la refonte du plan comptable et de la manière de présenter les comptes et les budgets publics, ainsi que la réforme de la fiscalité des entreprises, sont autant d'enjeux majeurs dont il faudra tenir compte dans un proche avenir.

L'arrivée de nouveaux habitants dans les quartiers des Marbriers et de la Chapelle et les besoins consécutifs en infrastructures publiques, la multiplicité des activités et des offres dans les domaines sportifs, culturels et associatifs, le patrimoine bâti et les collecteurs à entretenir, les mises aux normes légales en matière de sécurité, les coûts inhérents au développement durable et les mesures à entreprendre pour réduire notre consommation énergétique, tous ces éléments contribuent à l'augmentation des charges, heureusement financées dans une large mesure par la progression des recettes fiscales liée à l'arrivée de nouveaux contribuables.

Dans le domaine de la petite enfance, l'augmentation conséquente de la fréquentation des restaurants scolaires nous oblige, pour y faire face, à créer 5 nouveaux postes d'aides de cuisine. L'ouverture prévue en septembre 2015 de la nouvelle crèche à la Chapelle influence le niveau des subventions. A cette date, nous devons également supporter notre part des coûts de fonctionnement de l'école intercommunale du Sapay.

Les charges d'amortissement demeurent élevées, conséquence inéluctable des dépenses d'investissement engagées pour construire ou rénover les infrastructures publiques.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 102.09 millions, contre Fr. 104.39 millions aux comptes 2013, soit une baisse sensible de 2.2 %. Par rapport au budget 2014, les revenus enregistrent une augmentation de 5.3 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 107.97 millions contre 101.23 millions aux comptes 2013, ce qui correspond à une hausse de 6.6 %. Par rapport au budget 2014, celles-ci sont en augmentation de 3.2 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 5.96 millions, ceci nous donne un excédent net de revenus au budget 2015 de Fr. 82'000.--.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

### Personnes physiques

Nos recettes fiscales sont majoritairement constituées de l'impôt prélevé sur le revenu et la fortune des personnes physiques, au barème ordinaire. Les hypothèses de croissance retenues par le Département des Finances (DF) sont fondées sur les recommandations du Groupe de perspectives économiques.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Partant des estimations fiscales calculées par le Département des finances pour 2015, mais basées sur l'effectif 2012 de nos contribuables, le niveau des recettes budgétées a été adapté pour intégrer environ 600 nouveaux contribuables.

Notre indice de capacité financière est passé de 73.77 points en 2014 à 74.31 points en 2015, ce qui a pour effet de diminuer de 1 point notre taux de part privilégiée, qui passe de 56 % en 2014 à 55 % en 2015. Il était de 58 % en 2013. Ce taux correspond à la part d'impôt communal de domicile.

Au final, nous avons retenu une valeur de production du centime de l'impôt courant « personnes physiques » 2015 estimée à Fr. 1'472'283.-- contre Fr. 1'379'433.-- aux comptes 2013 (hors correctifs), soit une progression de 6.7%.

Par rapport aux éléments inscrits au budget 2014, les recettes fiscales de l'impôt sur les personnes physiques progressent de 3.6% en 2015.

Compris dans le calcul de la valeur de production du centime, l'augmentation estimée de l'impôt à la source est de 4.6% entre 2013 et 2015. L'Administration fiscale se base sur le taux moyen cantonal.

En comparant les centimes totaux 2013 qui intègrent les correctifs d'années antérieures, on remarque ainsi qu'en 2015, l'estimation est en très légère régression de 2.2%.

Enfin, nous pouvons nous attendre de manière objective à des corrections d'impôts entre les estimations et les taxations effectives au fur et à mesure de leurs notifications, qui se répercuteront encore sur les productions 2012 et 2013, ainsi que sur les estimations pour 2014 et 2015.

### Personnes morales

La valeur de production courante du centime « personnes morales » inscrite au budget 2015 est de Fr. 150'000.--, contre Fr. 133'979.-- au budget 2014.

De plus, l'Administration fiscale nous a fourni de nouvelles estimations de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour l'année 2014. Elle a évalué une augmentation de 8.7 % par rapport aux données estimées lors de l'élaboration du budget 2014. Le taux retenu est calculé par panel d'entreprises, affiné, et non plus sur la base d'un taux unique appliqué au niveau cantonal, selon l'ancienne méthode.

Sur la base des nouvelles estimations de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour l'année 2014, l'Administration fiscale a évalué une progression de la valeur du centime de 3% en 2015. En chiffres, cela se traduit par une hausse de Fr. 205'000.-.

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 76.25 millions contre Fr. 78.52 millions aux comptes 2013, y compris les correctifs d'années antérieures.

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 9.00 millions, contre Fr. 8.90 millions au budget 2014, et Fr. 8.89 millions aux comptes 2013. Cette taxe représente une part d'environ 9% de nos revenus totaux, hors revenus nets des immeubles. Le niveau des encaissements retenus pour 2015 est

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

stabilisé à hauteur des comptes 2013 et correspond à l'analyse des projections actualisées des taxations 2014.

Revenus divers : Fr. 5.37 millions contre Fr. 5.04 millions au budget 2014 et contre Fr. 6.14 millions aux comptes 2013.

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 5.09 millions contre Fr. 4.53 millions au budget 2014 et Fr. 4.54 aux comptes 2013. L'augmentation s'explique principalement par la mise en place des horodateurs sur le secteur du Petit-Lancy et la prise en compte du loyer interne retenu, dès septembre 2015, pour la mise à disposition de la future crèche de la Chapelle-Les Sciers.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 5.24 millions contre Fr. 4.29 millions au budget 2014 et contre un montant identique aux comptes 2013. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière.

Subventions à recevoir : Fr. 0.26 million contre 0.52 million au budget 2014.

Part à des recettes et contributions sans affectation : Fr. 0.26 million, stable par rapport au budget 2014.

Dédommagements de collectivités publiques : Fr. 0.25 million. Dès 2015, ce poste enregistre les encaissements du fonds intercommunal d'assainissement, liés à l'entretien des collecteurs de notre réseau secondaire.

### Immeubles locatifs

L'excédent de revenus projeté pour 2015 s'élève à Fr. 5.96 millions. Il faut toutefois relever qu'au niveau des charges, le budget intègre, pour plusieurs immeubles et villas, des dépenses exceptionnelles d'entretien liées à des mises aux normes énergétiques et en matière de sécurité. En comparaison, l'excédent au budget 2014 était de Fr. 7.81 millions et incluait le solde de la vente des actions de Télélancy S.A. de Fr. 808'500.--, imputé au patrimoine financier. Les comptes 2013 ont été bouclés avec un excédent de revenus de Fr. 5.12 millions, hors gains comptables.

### Charges

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2015, le budget s'établit à Fr. 27.29 millions, contre Fr. 26.60 millions au budget 2014 et Fr. 24.28 aux comptes 2013.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2015 s'élève à Fr. 26.15 millions, contre Fr. 25.69 millions au budget 2014. Aux comptes 2013, ce poste s'est élevé à Fr. 24.83 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 18.69 millions au budget 2014 à Fr. 19.37 millions au budget 2015, écart de +3.6% qui se décompose comme suit :

Augmentations statutaires	280'200
Indexation vie chère 2015 0.3%	49'600
Indexation vie chère 2014 0% (budget 2014 0.6%)	-96'400
13 <sup>e</sup> salaires, primes et indemnités, y.c. CEJ	108'100
Nouveaux postes	232'500
Mutations, remplacements, temporaires	<u>109'500</u>
<b>Total</b>	<b>683'500</b>



## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Troisième poste, les subventions qui sont estimées à hauteur de Fr. 18.93 millions au budget 2015, par rapport à Fr. 17.44 millions au budget 2014 et Fr. 15.89 millions aux comptes 2013.

Le quatrième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 17.95 millions, contre Fr. 18.85 millions au budget 2014 et Fr. 20.65 millions aux comptes 2013.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 15.27 millions au budget 2015, contre Fr. 13.10 millions aux comptes 2013 et Fr. 13.59 millions au budget 2014. Ce poste intègre également la part contributive de la commune versée aux autres communes du canton dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 2.38 millions en regard de Fr. 2.48 millions au budget 2014 et aux comptes 2013. Les investissements effectifs réalisés ou à réaliser influencent en grande partie l'évolution des charges d'intérêts. Mais la conjoncture actuelle permet toutefois de contenir l'évolution de cette charge, par des taux historiquement bas.

### **Budget des investissements**

Les dépenses nettes estimées pour 2015 s'élèvent à Fr. 62.29 millions, dont Fr. 35.23 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 27.06 millions pour les objets en intention.

Le volume des investissements budgété pour l'année prochaine est particulièrement élevé. Malgré son ampleur, il découle d'une analyse poussée en termes de besoins prépondérants pour maintenir en état les infrastructures publiques indispensables à notre collectivité et de projets dont la nécessité n'est plus à démontrer. 42% des dépenses totales nettes du patrimoine administratif sont constituées d'objets en intention. La planification intègre bien sûr les travaux en cours, dont les sommes dégagées demeurent importantes.

Nous allons maintenant passer en revue les principaux objets qui composent cette planification pour 2015, tout en précisant que les chiffres des dépenses d'investissements relevés ci-après représentent des montants nets, après déductions des subventions et autres recettes.

La construction du nouveau bâtiment administratif à côté de la Mairie arrive bientôt à son terme. Le solde des dépenses en 2015 s'élève à Fr. 4 millions.

Deux importants chantiers en lien avec les bâtiments scolaires, soit 90% des dépenses liées aux écoles, vont se poursuivre en 2015, soit la rénovation complète de l'école des Palettes et la construction de l'école intercommunale du Sapay, pour un total de Fr. 14 millions.

Des activités socio-culturelles et de loisirs pourront se déployer dans le bâtiment à rénover situé en face de la Villa Bernasconi. Les travaux de rénovation, la transformation et les équipements sont budgétisés pour Fr. 900'000.- en 2015.

Au domaine des parcs publics, il s'agira, entre autres, de réaliser les aménagements du parc de la Mairie, ainsi que le réaménagement du parc Louis-Bertrand. Ces objets totalisent à eux deux la somme de Fr. 2 millions dans la planification des dépenses 2015.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

La 1<sup>ère</sup> étape de construction du complexe du Mégaron à Lancy-Sud déploie ses effets sur ce budget. Le futur espace de quartier et de rencontre est devisé l'année prochaine à Fr. 4.33 millions.

Fr. 4 millions sont inscrits au budget de l'année prochaine pour la rénovation de la salle communale du Petit-Lancy, dont le crédit a été récemment voté par votre Conseil.

Sur la rubrique loisirs, il convient également de relever qu'une somme de Fr. 1.4 million a été portée au budget pour la construction de la nouvelle maison de quartier du Plateau.

La construction de la crèche du futur quartier de la Chapelle-Les Sciers est en cours, un montant de Fr.5.45 millions est prévu à cet effet au budget 2015.

Un montant de Fr. 2 millions est prévu pour financer la construction du deuxième bâtiment à vocation sociale situé à la route du Grand-Lancy 96.

Au chapitre des routes, le total net s'élève à Fr. 8.1 millions. Cette somme comprend Fr. 5 millions pour la construction du parking sous l'esplanade des Palettes, lié au Mégaron. Le solde est principalement constitué par divers aménagements routiers et d'espaces publics, notamment dans le quartier du Plateau et à la place du 1<sup>er</sup> Août.

Fr. 2 millions représentent le total net des dépenses budgétées pour construire ou entretenir notre réseau de collecteurs secondaires, réparties sur divers lieux, dont une grande part pour le périmètre du quartier du Plateau.

Enfin, pour une somme inscrite à hauteur de Fr. 700'000.-, le cimetière du Grand-Lancy devrait connaître diverses réfections.

Si l'on ajoute à ces montants divers objets de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 53.51 millions, dont Fr. 22.46 millions nets en intention.

Les investissements du patrimoine financier s'élèvent à Fr. 8.78 millions, votés ou en intention, qui concernent plusieurs bâtiments :

- la construction de l'immeuble à l'avenue du Cimetière, dont l'allée en catégorie HM à acquérir est prévue pour Fr. 3.3 millions en 2015;
- chemin de Tressy-Cordy 3, démarrage des travaux de rénovation : Fr. 1 million ;
- l'immeuble de la place des Ormeaux, transformation de l'ancienne arcade de la Poste en vue de l'extension du supermarché attenant, Fr. 1.2 million ;
- route du Pont-Butin 70, réfection de la dalle-toiture du garage, en intention : Fr. 900'000.-- ;
- avenue du Petit-Lancy 1-3, réfection de l'immeuble sur deux années, dont Fr. 880'000.-- en 2015 ;
- route de Chancy 28, agrandissement de l'espace au sous-sol dédié à la salle de judo, Fr. 500'000.-- ;
- sans oublier la réserve pour l'achat de terrains de Fr. 1 million.

Au total, les dépenses brutes se montent à Fr. 66.79 millions contre 46.75 millions au budget 2014, ou Fr. 62.29 millions de dépenses nettes contre 43.91 millions au budget 2014.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2015 s'établit comme suit :

Amortissements	16.97 mio
+ Excédents de revenus	<u>0.08 mio</u>
Autofinancement (cash-flow)	17.05 mio
- Dépenses brutes d'investissement	-66.79 mio
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>4.50 mio</u>
Total à financer par l'emprunt	-45.24 mio

Le montant de Fr. 45.24 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 36.46 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 8.78 millions.

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu pour certains d'entre vous, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

L'équilibre de ce budget 2015 a été particulièrement difficile à obtenir, car les effets de nouvelles prestations en faveur de la population se font particulièrement sentir dans l'augmentation constatée des charges de fonctionnement de plus de Fr. 3 millions.

Bien évidemment pour équilibrer ce budget, nous devons compter sur une augmentation équivalente des recettes fiscales qui n'est pas aussi marquée que les années précédentes. A cet effet, nous avons dû prendre en compte l'augmentation de la population dans les nouveaux quartiers et par conséquent estimer les recettes fiscales escomptées qui sont liées.

Par exemple, les mises en service partielles de l'école du Sapay et de la crèche de la Chapelle-les-Sciers prévues à la rentrée scolaire 2015, le renforcement de l'encadrement dans les restaurants scolaires impactent fortement les charges en 2015.

Ces nouvelles prestations sont des priorités pour le Conseil administratif qui doit répondre aux besoins des habitants de notre commune.

D'autre part, cet été nous avons sollicité nos cadres et propriétaires de comptes afin qu'ils entament une réflexion sur des possibilités d'économie dans tous les services de l'administration municipale, démarche qui a réellement porté ses fruits.

Il est important de relever qu'une nouvelle fois, notre budget est équilibré grâce au rendement des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier tout en maintenant une enveloppe importante de travaux d'entretien et de mise aux normes.

Quant à notre programme d'investissement 2015, les membres de la Commission des finances ont pu constater qu'il était particulièrement important, puisqu'il s'élève à Fr. 62.29 dont Fr. 35.23 millions que votre Conseil municipal a d'ores et déjà engagés. C'est un programme ambitieux, mais nécessaire à l'édification ou à la rénovation d'infrastructures qui permettront aux autorités lancéennes d'assumer diverses prestations pour les prochaines décennies.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Ce programme d'investissement, il faudra bien entendu le financer, d'une part grâce à l'autofinancement et d'autre part par le recours à l'emprunt, mais surtout, il faudra être attentif à la maîtrise des charges de fonctionnement qui lui sont obligatoirement liées.

Ce programme d'investissement répond à une volonté des autorités de construire ou de rénover des bâtiments publics, d'aménager et de mettre aux normes des espaces publics, d'acquérir de nouvelles zones de détente qui doivent pouvoir offrir un certain équilibre à l'urbanisation de notre commune.

En conclusion, au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2015 de fonctionnement est équilibré, tout en restant sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme volontariste de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2015, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel de notre mission qui consiste en particulier à :

- poursuivre la mise en œuvre de notre politique affirmée de développement durable,
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer cette dernière présentation de budget de mon mandat, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine AYMON, cheffe du service financier et de l'informatique, son collaborateur direct M. Alexandre CHOUEY, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2015.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 17 juin 2014 –  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**Avenue du Plateau – Mise en séparatif – Aménagements de surface – Crédit d'étude  
(Fr. 99'000.--)**

=====  
M. ANNEN présente le sujet : ce crédit d'étude concerne la 3<sup>ème</sup> étape de la mise en séparatif de l'avenue du Plateau.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Cette construction des collecteurs séparatifs permettra de mettre en place des aménagements de surface pour éviter le trafic de transit, tels que la mise en sens unique du tronçon entre le chemin des Maisonnettes et la route de Chancy (en direction de la route de Chancy) ainsi que la mise en sens unique du tronçon entre la route de St-Georges et le chemin des Maisonnettes (direction route de St-Georges).

Cette étude permettrait d'affiner l'étude de circulation globale réalisée en 2010 par le bureau BCPH et d'alléger les charges de trafic sur cette avenue. L'étude de l'avenue du Plateau portera également sur l'aménagement de parkings alternés ainsi que sur la plantation d'arbres, selon les possibilités qu'offrent les réseaux en sous-sol.

Un débat animé et contradictoire est entamé sur les points qui modifient les impacts sur le trafic et les sens de circulation du périmètre concerné par les travaux.

La cohérence et la validité du schéma de circulation du bureau BCPH est mise en doute par certains commissaires.

Les positions différentes du Conseiller administratif et des commissaires dubitatifs ne trouvent pas de points de convergence, malgré des argumentaires défendus de manière légitime par les deux parties.

Devant ce débat bloqué et immobilisé, le Président passe au vote.

- A 6 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, les membres de la commission préavisent favorablement le crédit d'étude de Fr. 99'000.- destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de l'avenue du Plateau ainsi que pour les aménagements routiers.

M. ANNEN : je faisais partie des commissaires dubitatifs. Pour nous, les modifications de circulation qui ont été proposées lors de cette commission ne sont pas d'une totale cohérence. Après discussion, le groupe PLR, qui est pour la mise en séparatif mais contre les changements de trafic routier, a fait une balance qui nous a paru la plus juste possible et s'abstiendra lors de ce vote.

M. SIDLER : les Verts voteront bien entendu ce crédit. Une remarque toutefois concernant le plan de circulation qui date déjà de 4 ans et qui prendra encore plusieurs années pour qu'il soit finalement mis en place. C'est peut-être quelque chose que l'on peut regretter, parce qu'il y a eu dans ce quartier des moments où il y a eu des améliorations avec les alentours de Florimont, des nouveaux plans d'accès, il y a eu d'autres aménagements qui ont amené des choses positives. Il est vrai que l'arrivée du tram a amené tout un report dans ce quartier qui pose problème et l'on peut aujourd'hui regretter d'avoir mis si longtemps à arriver avec des solutions.

J'espère que ces solutions vont enfin résoudre le problème, mais pour l'instant les parkings alternés et les trottoirs servent à faire des gymkhanas aux voitures et à rouler sur les trottoirs à l'heure où les enfants vont à l'école. Il y a effectivement quelques doutes et j'engage la municipalité à étudier ce dossier vraiment très en détail, parce qu'aujourd'hui la situation n'est pas satisfaisante et elle se reporte aussi sur Tivoli où l'on a déjà entendu le public venir nous faire part de voitures qui font demi-tour en entrant dans le quartier et qui en ressortent. Tout cela doit être revu. Effectivement le schéma de circulation de 2010 n'est peut-être pas tout à fait correct par rapport à la situation que nous vivons aujourd'hui.

***L'arrêté 7) est accepté par 23 oui, 0 non, 3 abstentions (voir annexe).***

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014****8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 30 juin 2014  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****Projet de tram St-Julien-Perly-Lancy en lien avec le Plan directeur de quartier des Semailles**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué rappelle qu'après la décision du peuple genevois de construire aux Cherpines, le Conseil municipal a préféré la variante du tracé du tram par la route de Base plutôt que par la route de Saint-Julien.

Au mois de mai, le Conseil municipal a demandé que soient auditionnés le plus vite possible deux Conseillers d'Etat ainsi que les TPG. Sont présents ce soir M. BARTHASSAT et les TPG, M. HODGERS étant remplacé par Mme GIRAULT, directrice de l'Office de l'urbanisme.

Il est relevé que les conséquences d'un tram qui passera à travers le Grand-Lancy, par les Palettes et l'avenue du Curé-Baud, sont inévitables soit sur le trafic des voitures, soit sur le trafic des vélos, soit sur les piétons, soit sur les m2 à disposition.

Il est aussi rappelé que le premier projet supprimait quasiment le terrain d'aventures de Lancy-Voirets et les tennis de Lancy-Fraisiers. La Commune a souligné qu'elle tenait à ces infrastructures, et le Canton s'est remis au travail. Plusieurs variantes sont en train d'être étudiées.

La crainte principale du Conseil municipal porte sur la boucle de rebroussement qui empiète sur le PLQ et qui supprime une quantité non négligeable de logements prévus dans le PLQ.

Mme GIRAULT rappelle que l'Office de l'urbanisme avait été reçu lors de la Commission de l'aménagement du 2 avril 2014. Aujourd'hui, deux mandats ont été lancés, qui sont conduits par l'Etat et la Commune, afin d'avancer de concert.

Un PDQ a été adopté par la Commune puis par le Conseil d'Etat. Des PLQ ont été approuvés par le Conseil d'Etat. Ce projet urbain, bien défini, n'intégrait cependant pas l'ampleur, qui n'était pas connue à l'époque, de la boucle de tram et de l'interface autour de cette boucle.

M. CRESTIN évoque ensuite les principaux éléments du PDQ, lequel est en force.

Dans son arrêté relatif au PDQ, le Conseil d'Etat émettait des réserves, d'une part, sur la mobilité puisque la transformation du chemin des Rambossons en axe de mobilité douce, il se traduit par une perte de places de stationnement et, d'autre part, sur le trafic qui sera généré par le potentiel de logement visé et qui n'avait pas fait l'objet de toutes les vérifications requises en termes de mobilité.

Aujourd'hui, quatre PLQ sont approuvés et font l'objet de recours. Il n'est pas prévu que les études les remettent en question – le cas échéant, ce sera au tribunal et non aux autorités publiques de le faire. Le cinquième PLQ a été mis en suspens.

Les études essaieront de conjuguer les trois échelles : celle du Canton (développer des infrastructures de transports publics performantes), celle de la Ville de Lancy (enjeux de connexion entre les espaces publics de la Commune) et celle du quartier (lequel devra garder ses qualités d'intimité résidentielle et de tranquillité alors que l'interface générera plus de 15'000 voyageurs par jour).

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Dans ce contexte, l'Office de l'urbanisme a décidé de lancer deux nouvelles études, qui sont copilotées par le service des travaux et de l'urbanisme de la Ville de Lancy.

L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre de ce quartier en intégrant au mieux toutes les contraintes et en associant l'ensemble des parties prenantes (associations, Commune, services techniques). Il s'agit de :

- 1) une étude pour redéfinir le PLQ qui a été mis en suspens, puisque les contraintes d'exploitation liées au tram sont maintenant connues.
- 2) une étude de coordination afin de voir comment le futur PLQ peut s'intégrer dans le PDQ adopté par le Conseil d'Etat. Si le futur PLQ implique une modification du PDQ, il faudra tout d'abord évaluer l'impact sur le PDQ et voir comment faire évoluer le document en prenant en compte l'interface des Palettes et en apportant les compléments d'étude sur la mobilité demandés par le Conseil d'Etat.

Tout ne peut pas être remis en question à l'occasion de ces études. La feuille de route fixée aux mandataires prévoit :

- de ne pas remettre en question les PLQ approuvés
- de n'apporter que des compléments ponctuels au PDQ
- de maintenir l'objectif de logement fixé dans le PLQ en suspens, sachant cependant que ce potentiel pourrait être finalement remis en question
- de tenir compte des contraintes liées au tram
- de suivre le tempo imposé par la procédure « tram » qui doit être instruite à Berne.

Les mandataires ont été chargés d'avoir un regard élargi à l'échelle du quartier mais aussi de la Commune.

Au début de l'automne 2014 probablement, seront présentés aux associations des choix d'aménagement, qui ne seront pas entièrement fermés. Il est proposé également d'entendre la Commune sur les différents scénarios.

Mme LESAGE (du DETA) aborde la question de l'insertion de la ligne de tram Genève – St-Julien sur les axes existants. La priorité est de travailler sur les lois en vigueur : la loi sur les routes, la loi sur la mobilité douce ainsi que la loi H 1 50 et son amendement, entré en vigueur en novembre 2013, relatif au maintien de la capacité routière sur les axes traversés par le tram. Par ailleurs, des données d'entrée ont été exprimées par la Commune : maintenir l'accessibilité au secteur Palettes en fonction du PDQ des Semailles, conserver l'alignement d'arbres sur Palettes et Curé-Baud, ne pas impacter sur le parc En Sauvy et compenser le stationnement public si ce dernier devait être touché par le tram.

Mme LESAGE décrit l'avant-projet rendu par le mandataire en février 2014. Le tram est inséré latéralement sur le chemin des Palettes, au nord de l'axe existant. L'interface est créée sur la base de contraintes d'exploitation. Du stationnement est supprimé sur le chemin des Palettes. Sur Curé-Baud puis la route de Base, le tram est inséré latéralement, avec un site mixte en sortie de ville. Les mobilités douces sont maintenues sur Curé-Baud, où il n'y a qu'un sens de trafic individuel, l'autre sens étant inséré sur Semailles.

D'autres études sont menées comme : rétablir deux voies de trafic individuel sur Curé-Baud, maintenir les arbres et limiter au maximum les différents impacts.

Si les deux sens de trafic individuel sont maintenus sur Curé-Baud, cela a nécessairement un impact sur le parc En Sauvy, qui est plus au moins important selon les variantes. Ce qui peut aller jusqu'à une emprise de 860 m<sup>2</sup> environ.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Mme LESAGE souligne encore que le giratoire, qui a une certaine emprise, doit être maintenu. Les résultats de l'étude pourront être présentés à la Commune de Lancy début septembre 2014.

Les Conseillers municipaux expriment leurs craintes et leur enthousiasme pour certains.

Le Conseiller d'Etat, M. BARTHASSAT, confirme plusieurs éléments :

La gare aux Palettes est le seul moyen de régulariser le trafic sur tous les axes traversés et de respecter les horaires.

Le Canton gouverne et le Conseil d'Etat ne s'engage pas à appliquer tout ce dont la Commune aura envie.

Il faut avoir une vision globale qui ne sert pas seulement Lancy, mais toute la région.

Si Lancy doit être la ville de demain, il faut qu'elle en ait les infrastructures et que les gens puissent descendre au centre-ville notamment avec des transports publics. Des variantes sont étudiées avec tram et vélo en site propre ainsi que le trafic routier dans les deux sens.

Le Conseil d'Etat a cette même vision sur d'autres axes, pour que le trafic soit fluide. M. BARTHASSAT ajoute qu'il s'agit d'un projet pour les cinquante prochaines années. Ce n'est bien sûr pas la panacée d'empiéter sur des zones villas, mais il faut être conscient que, dans dix ou quinze ans, il n'y aura plus de villas dans le secteur. C'est cette vision, qui est la même pour tout le canton. A un moment donné, l'intérêt général doit primer.

L'Etat n'a plus d'argent et ne financera pas le redressement des voies de trams dans le cadre de la construction d'un centre culturel et associatif du Megaron, comme cela avait été garanti par M. MOUTINOT. !

En revanche, avec l'aide de la Confédération, il a l'argent pour payer le tram.

Il ne veut pas critiquer ce que ses prédécesseurs ont fait, mais ils ont appliqué la politique du chasse-neige : ils ont repoussé sans cesse et l'on se retrouve aujourd'hui devant le tas de neige et l'on patine. Il va falloir revoir le système en profondeur.

Dans ce contexte d'évolution, les accords évoluent aussi. Il s'est fait élire sur un programme, il veut une fluidité du trafic à Genève. Il faut prendre la place qu'il faut – même si cela signifie empiéter sur la zone agricole – pour que chacun ait sa voie et que la vitesse des trams soit suffisante pour inciter les gens à laisser leur voiture.

C'est précisément parce que l'art. 3B al. 2 de la loi sur les routes mentionne que les réseaux primaires et secondaires sont affectés prioritairement au trafic motorisé public et privé qu'il est envisagé d'empiéter un peu sur le parc. Il souligne ensuite à nouveau la nécessité d'avoir une vision globale et de trouver des solutions ensemble. Il faut que Genève montre qu'elle arrive parfois à s'entendre et arrête de faire traîner les projets que Berne s'est engagée à soutenir. Il faut travailler ensemble à trouver des solutions, et faire attention à ne pas tout faire échouer parce qu'un bout de terrain de tennis ou un bout de parc serait raboté.

M. FAVRE : je demande l'ouverture du débat.

M. PROGIN : pour ouvrir le débat, il vous faut la majorité. Celles et ceux qui acceptent d'ouvrir le débat veuillent bien lever la main. Vous avez la majorité.

M. FAVRE : j'aimerais féliciter M. PERRENOUD pour l'excellence de son rapport.



**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

J'ai juste une remarque concernant son introduction qui dit que le Conseil municipal a préféré une variante du tracé du tram par la route de Base plutôt que par la route de St-Julien. J'aimerais préciser que ce n'est pas l'ensemble du Conseil municipal, mais la majorité du Conseil municipal dont je ne faisais pas partie à l'époque. Le groupe PDC avait opté pour la route de St-Julien.

- 9) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 août 2014**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**  
**COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –**  
**Séance du 8 septembre 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**
- 

**Le Mégaron – Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain, déplacement des voies de tramway sur l'esplanade des Palettes – Crédit de construction – 1<sup>ère</sup> étape (Fr. 30'400'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué rappelle les discussions qui ont eu lieu au cours de plusieurs séances.

La décision a été prise de maintenir le *statu quo* qui figure dans le message du jour, à savoir en ce qui concerne le coût du redressement des voies de tram, la construction du bâtiment proprement dit ainsi que les deux étages de parking.

Le Conseil administratif qui a pris note que les statuts de la Fondation des parkings permettent, soit d'en assurer le financement, soit la gestion mais qu'elle doit s'en référer à son conseil qui a lieu le 10 septembre. De toute manière, cela ne change rien au projet lui-même, sinon une diminution du montant dévolu à la construction du parking, si d'aventure, le Conseil administratif devait entrer en négociation pour une éventuelle participation financière.

Avant de faire entrer les mandataires, un Conseiller municipal se réfère au message du Conseil administratif concernant la prise en charge par le Canton du déplacement des voies du tram. A sa lecture, il observe qu'il y a de bonnes chances de voir le montant payé, mais il n'a pas été totalement convaincu par les propos du M. BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, lors de la dernière séance.

Le Conseiller administratif précise que le courrier adressé au Conseiller d'Etat fait référence à un avis de droit de Me Bertrand REICH, considéré comme quelqu'un de très au courant de ce genre de dossier. C'est sur la base de cet avis que le Conseil administratif estime avoir de bonnes chances d'obtenir gain de cause. Au cas où le Conseil d'Etat refusait d'entrer en matière, il y aurait alors lieu d'entrer dans une négociation un peu plus juridique.

M. ROULET du Bureau Brodbeck & Roulet prend ensuite la parole et présente les différentes personnes qui l'accompagnent.

Il montre successivement le parking prévu de 222 places, un deuxième sous-sol avec l'abri de la protection civile, le rez-de chaussée et l'étage supérieur avec les rampes d'accès.

Il présente ensuite le tracé du tram actuel nécessitant la déviation. Le montant de Fr. 2'770'000.-- est confirmé.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

A l'extérieur, 41 places sont conservées, jusqu'au giratoire, 30 seront supprimées. En ce qui concerne les vélos, la capacité est de 88 places dont les 43 places actuellement qui sont conservées.

M. ROULET décrit ensuite le bâtiment M1 avec le café citoyen, le bâtiment M2 comportant la maison CIVIq, la maison de quartier et les locaux des travailleurs sociaux hors murs, sans oublier, de l'autre côté, la villa Yoyo et la ludothèque.

La toiture aura des capteurs thermiques ainsi que des cellules photovoltaïques et une partie sera végétalisée.

Ensuite il décrit successivement les accès, la construction, le chauffage, l'énergie, l'ensemble du bâtiment dans son entier, ainsi que la technique de terrassement et des fouilles, la stratégie de l'éclairage ainsi que le coût du crédit suite aux soumissions déjà rentrées.

Après quelques questions des commissaires le crédit est voté !

- A la majorité, les membres de la commission préavisent favorablement le crédit de construction de Fr. 30'400'000.- pour le Mégaron – Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain – déplacement des voies de tramway sur l'esplanade des Palettes.

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : le crédit de construction demandé concerne la première étape, soit le parking souterrain, le bâtiment socioculturel et les aménagements extérieurs. Ce crédit inclut le redressement des voies du tram. Mais il y a, selon M. RENEVEY, bon espoir de se faire rembourser les frais liés à ces travaux.

Le crédit de construction sera engagé sur 5 ans, avec Fr. 750'000.-- en 2014, Fr. 12'099'000.-- en 2015, Fr. 10'482'000.— en 2016, Fr. 6'127'000.— en 2017 et finalement Fr. 942'000.— en 2018.

Selon les liquidités, il est possible que la commune doive recourir à l'emprunt.

L'arrêté est accepté à l'unanimité lors de la commission.

M. BELLEGO : nous sommes heureux de voir ce projet arriver enfin à bout touchant. Pour nous, Socialistes, il s'agit d'un projet essentiel à la vie du quartier de l'Etoile-Palettes, c'est pourquoi le groupe va voter l'arrêté.

M. FONTAINE : pour le groupe MCG, nous sommes d'accord pour ce crédit d'investissement pour la construction du Mégaron et nous le soutiendrons.

Il y a déjà très longtemps que l'on en discute et effectivement, il nous semble important que les habitants des Palettes puissent enfin profiter d'infrastructures correctes pour leur quartier qui leur font défaut depuis de nombreuses années.

Nous pensons que ce n'est pas aujourd'hui, après un grand nombre de séances, que l'on peut remettre en cause cette décision.

Néanmoins, malgré toute la confiance que nous portons au Conseil administratif et au service financier, nous tenons à vous mettre en garde sur l'alourdissement de la dette, qui ne cesse d'augmenter.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Aujourd'hui, 30,4 millions, il n'y a pas si longtemps 17,4 millions pour le bâtiment administratif, 38 millions pour l'école de la Chapelle-les-Sciers. Il y a encore quelques mois 13,9 millions pour la rénovation de l'école de la Caroline et la création d'un restaurant scolaire.

Cela me fait dire beaucoup de millions, beaucoup de gros postes sur une durée relativement réduite même s'ils sont répartis sur plusieurs années.

Il est évident que notre commune se développe, et a besoin d'infrastructures aux normes, néanmoins, nous vous informons d'ores et déjà que nous nous opposerons à une éventuelle augmentation des impôts pour faire face à l'expansion de ladite dette.

En conclusion, certains diront que dépenser des millions nous fait peur, je leur répondrai que oui dépenser les millions des contribuables et augmenter l'emprunt nous préoccupe tout particulièrement.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit de construction pour le centre associatif « Michel Simon » - je tenais juste à vous rappeler que le nom n'était pas gravé dans le marbre – on en rediscutera.

J'ai une question qui s'adresse au Conseil administratif par rapport aux discussions, voire aux négociations avec le Conseil d'Etat concernant le redressement des voies de tram : savoir si l'on a des nouvelles concernant ce point ou des réponses.

J'abonde aussi dans le sens de ce que vient de dire mon préopinant quant à la dette, il faudra que l'on fasse attention, malgré les augmentations des recettes fiscales avec l'arrivée de nouveaux habitants, cela va être des augmentations d'investissement qui, pour moi, sont importantes, mais à une gestion qui devra être de plus en plus rigoureuse.

M. PERRENOUD : vous devez savoir quelle était ma position clairement définie durant plusieurs séances. Ce soir, je vais vous en parler, pas au nom du groupe UDC, car je suis tout seul ce soir, mais en mon nom.

Je refuse ce projet. Ce projet, après le oui mais du MCG, il y a eu quelques oublis. Tout d'abord, il est vrai que nous dépassons le budget chaque année, la dette augmente chaque année. Ce qu'on oublie aussi, c'est que l'on a plusieurs gares CEVA à financer ces prochains temps, on a tout un groupement de quartier et les voiries aussi à financer. Et Fr. 30,4 millions, ce n'est que le début de la construction, parce que le bâtiment principal n'a encore pas vu le jour.

Après toutes ces dépenses, je ne pense pas que ce soit la meilleure période pour dépenser un chiffre colossal tel que celui-ci.

Cela me fait penser un peu à ces anciens projets qui s'appelaient « Maison de la danse » ou « Escargot ». Je pense que la population devrait être intégrée à la décision. On voit que dans certaines rues, pour savoir ce que l'on va faire d'une construction, on incite la population à dire ce qu'elle pense. Moi, je pense que pour ce projet-là, la population lancéenne devrait avoir son mot à dire, voir si elle veut dépenser autant d'argent pour ceci.

C'est clair que le centime additionnel, on ne va pas y couper, parce qu'avec un tel prix, on va y avoir droit. Le MCG pourra bien venir par la suite pleurer, mais une fois que cela sera fait, il sera trop tard.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Personnellement, je trouve que gouverner c'est prévoir et dans ce cas-là, je pense que l'on va vraiment s'endetter au maximum. Ma position va être claire et nette, je refuse ce projet aujourd'hui.

Mme RICHERT : participation financière du Canton ou pas, nous, les Verts, sommes pour aller de l'avant avec ce projet, donc nous acceptons ce crédit de construction. Il est grand temps de donner une valeur suffisamment importante, sympathique, pour ce quartier qui a besoin d'être valorisé. Donc, c'est vraiment le moment d'aller de l'avant pour que l'on fasse tout pour ce quartier.

M. FAVRE : je suis très heureux de voir que tous les groupes, hormis l'UDC, s'associent à la réalisation de ce Mégaron.

Puisqu'on fait l'historique, je vais dire deux mots. Il y a eu Michel Simon, il y a eu la Maison de la danse. Par contre, c'est grâce à une résolution du PDC de 2010 qui a demandé qu'un concours d'architecture soit organisé avec la base des programmes élaborés par tous les groupes ici représentés qu'on arrive à ce magnifique résultat. Bravo.

Effectivement, pour les problèmes de la dette, c'est clair que l'on va être très attentif. Le montant, c'est le deuxième plus gros montant que l'on n'ait jamais voté après l'école du Sapay, sauf erreur. Fr. 30 millions, ce n'est pas n'importe quoi, mais je pense que notre Ministre des finances pourra gérer cela avec attention et pour être également à la Commission des travaux, pour veiller à vraiment essayer de tirer le maximum de ce projet.

Je compte également sur le Conseil administratif pour arriver à gagner le bras de fer avec l'Etat pour qu'il finance le redressement des voies de tram. Ce qui a été dit, les places de parking cela va servir en échange de celles supprimées par le tram, il ne faut surtout pas que les TPG rêvent, s'ils ne payent pas, d'utiliser notre parking comme parking d'échange, là-dessus on sera intransigeant.

Quant à M. PERRENOUD et ses menaces de demander l'avis des citoyens, juste lui rappeler que si on en est là c'est que depuis 4 ans on travaille en commission. La première question que l'on a posé lorsqu'il s'est agi de voter le crédit d'étude, c'était que tous les groupes s'engagent formellement à ne pas faire de référendum ni contre le crédit d'étude, ni contre le crédit de construction. J'espère que M. PERRENOUD se rappellera ou je ressortirai le procès-verbal de la Commission des travaux, sauf erreur c'était en 2011, où sa représentante s'était engagée formellement à ne pas faire de référendum contre ces bâtiments aux Palettes. Il faut aller de l'avant, la population attend cela depuis des années.

Je remercie tous les groupes de nous suivre sur ce vote.

M. RENEVEY : deux remarques. Pour M. ANNEN, depuis la dernière lettre destinée au Canton, et plus particulièrement à M. BARTHASSAT, il n'y a pas eu de réponse de sa part. Evidemment, nous ne lâcherons rien.

Concernant la position de M. PERRENOUD, c'est une grande déception. Depuis 20 ans que l'on cherche à trouver des solutions pour ce quartier, je l'ai dit aussi lors d'une des dernières séances du Conseil municipal, c'est un quartier qui a besoin de ces infrastructures, c'est un quartier qui est en souffrance et qui, à travers ce projet, permettra d'améliorer de façon significative ce quartier et son ambiance. Cela fait 20 ans que l'on attend ce projet. On l'a vraiment fait de manière à aller pas à pas, en avançant avec vous à travers le concours, le crédit d'étude et le crédit de construction, à travers de très nombreuses séances, et le groupe UDC n'a pas fait part de remarques négatives jusqu'au bout de course. Je tiens à dire que c'est assez décevant de sa part.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

***L'arrêté 9) est accepté par 26 oui, 1 non, 0 abstention (voir annexe).***

M. BAERTSCHI : permettez-moi, au nom du Conseil administratif, de me réjouir énormément de ce vote. Pour ceux qui sont là depuis un certain temps, comme moi, le moment est historique : le Conseil municipal, enfin, admet qu'il faut créer quelque chose et quelque chose de bien, je crois, aux Palettes. Certes, tout n'est pas terminé, nous n'avons pas encore l'autorisation de construire, mais nous ne désespérons pas de l'obtenir.

Je remercie évidemment « presque » l'ensemble du Conseil municipal de cette confiance qui est aussi, quelque part, une confiance envers le Conseil administratif qui se bat depuis longtemps là-dessus. Sachez que nous n'allons pas rester comme cela, une fête est déjà prévue l'année prochaine. Nous espérons que nous pourrons fêter ceci avant que mon collègue LANCE et moi-même ne partions. Nous n'allons quand même pas partir sans fêter ceci.

- 10) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**  
**COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –**  
**Séance du 8 septembre 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**

---

**Acquisition d'un nouveau véhicule de transport pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Président rappelle que la commission s'était déjà penchée sur le sujet et avait accueilli favorablement la demande initiale. En cas de préavis positif aujourd'hui, le sujet sera transmis à la Commission des finances.

Le Commandant indique que le véhicule actuel a 29 ans et présente effectivement de nombreux problèmes. De plus, ce véhicule ne répond plus aux normes de sécurité relatives au transport de personnes. Avec le nouveau véhicule, il sera possible de transporter le matériel dans des cellules, qui remplaceront en grande partie les remorques.

L'officier auto fait une présentation exhaustive du véhicule choisi par la Compagnie des pompiers volontaires de Lancy.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement l'acquisition du nouveau véhicule.

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : il s'agit de remplacer le bus Peugeot qui date de 1985 et qui rencontre un certain nombre de problèmes. En juin 2013, la somme de Fr. 130'000.-- avait été prévue au budget 2014 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport. Suite l'examen des besoins de la compagnie et à la réception des différentes offres, le montant prévu s'élève à Fr. 150'000.--, raison pour laquelle la commission doit se prononcer.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

- 11) **COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séances des 4 juin, 11 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 29 octobre et 3 décembre 2012,**  
**8 janvier et 4 février 2013, 3 février, 12 et 26 mai, et 2 septembre 2014 –**  
**Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- 

**Modification du règlement du Conseil municipal**  
=====

M. ANNEN présente le sujet : comme lors de chaque législature, la commission a pris le dossier de modification du règlement du Conseil municipal.

Ce travail a été planifié de la façon suivante : les huit premières séances ont servi à passer en revue les articles un par un afin de confirmer la révision du document pour le mettre en accord avec la nouvelle constitution, la LAC et la pratique actuelle qui demandait à être formalisée.

Ce passage en revue a permis également à chaque groupe représenté de formuler des propositions qu'il voulait voir incorporer au mode de fonctionnement.

Chaque article ou proposition a été validé par un vote des commissaires après un débat bref ou animé selon les sujets.

Parfois, l'évidence des modifications a permis une acceptation immédiate, alors que, pour des points moins rassembleurs, un report pour une analyse complémentaire a été nécessaire.

Deux séances supplémentaires en deuxième lecture ont permis un projet plus abouti grâce à des modifications ou des adaptations validées de façon similaire à la procédure précédente.

Une dernière séance, après un retour de l'Autorité de Surveillance des communes avec ses commentaires, a conclu le projet du nouveau règlement suite aux corrections finales qui mettait un terme aux travaux titanesques des commissaires qui nous permet ce soir de vous soumettre ce document qui servira de cadre à notre fonctionnement dès l'année prochaine, ainsi qu'à nos successeurs.

Le règlement a été préavisé favorablement à l'unanimité.

M. PROGIN : le Bureau, concernant cet objet, a décidé de le traiter d'une seule fois et non par article. Donc, il s'agira d'un seul vote. Vu que l'on avait décidé que les amendements devaient être déposés par écrit et que je n'en vois aucun sur mon bureau, je suppose qu'il n'y en a pas.

J'ouvre le débat.

M. MANCINO : M. ANNEN a beaucoup dit de la qualité de ces séances, de leur déroulement. Donc, le groupe socialiste se réjouit de ce nouveau règlement. Chacun a réussi à bouger ses lignes pour ne pas rester figer dans une idéologie restrictive. Nous encourageons nos collègues du Municipal à voter comme notre groupe votera.

M. SIDLER : pour les Verts, nous saluons le travail qui a été effectué. Nous considérons que cela va amener une certaine revalorisation de la fonction de conseiller municipal qui est importante à l'aube de la nouvelle législature.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Nous insistons sur le fait qu'il y a un changement fondamental qui est annoncé par ce règlement dans notre pratique au sein du Conseil municipal, notamment le fait que les objets doivent passer en plénière avant d'être renvoyés en commission. Je constate par exemple que pour le budget c'est le cas, mais pour les autres objets, souvent, ils partent directement en commission, ce qui n'est pas légal, on a été rappelé à l'ordre. J'espère que dès le mois d'octobre, on verra ici passer les objets avant qu'ils soient renvoyés en commission. Cela évitera beaucoup de quiproquos ou de surprises lors des études en commission.

M. PROGIN : pour la forme, le règlement sera adopté lorsque le Conseil d'Etat l'aura avalisé. Ce ne sera peut-être pas pour le mois prochain.

M. HAAS : M. ANNEN a fait un rapport court, mais j'aimerais juste ajouter encore qu'il y a eu un acteur très important durant toutes ces séances, c'est Mme Odile DE GARRINI, puisqu'avec les documents qu'elle mettait à notre disposition, la manière dont on a travaillé la méthodologie en séance, même si cette Commission de l'administration avec la révision de ce règlement – et on avait déjà digéré avant la révision des statuts du personnel – je sais bien que ces deux objets, vous me permettrez l'expression, ne sont pas des plus sexys à présenter, mais c'est quand même deux instruments de travail particulièrement importants pour la commune et les collaborateurs et l'implication de tout le monde et le résultat d'aujourd'hui sont probants.

M. ANNEN : le groupe PLR acceptera la modification de ce règlement et on tient vraiment à saluer la qualité de ces travaux et l'aide pour la coordination de tout cela de Mme DE GARRINI, car sans elle on serait peut-être encore là-dessus.

Confirmer encore qu'a priori ce ne serait pas avant le début de l'année prochaine l'entrée en vigueur du règlement, mais on trouvera d'autres solutions pour éviter certains couacs.

M. FONTAINE : notre groupe acceptera aussi cet arrêté. Je ne vais pas rajouter une couche à tout ce qui a été dit. Merci à Mme DE GARRINI de nous avoir aidés.

M. PERRENOUD : le groupe UDC acceptera aussi cet arrêté.

*L'arrêté 11) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séances des 26 mai et 2 septembre 2014 –**  
**Rapporteurs : M. Cedric ANNEN et M. Christian HAAS**

---

**Ajustement des jetons de présence des Conseillers municipaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015**

=====

M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif revient d'abord sur une proposition qui avait été faite au sujet des jetons de présence des conseillers municipaux qui participent à des jurys de concours d'architecture.

La première proposition était de Fr. 200.-- la demi-journée, basée sur une indemnisation forfaitaire et se basant notamment sur le montant des autres jetons de présence.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Tenant compte principalement du fait que le montant de cette première proposition risque de ne pas permettre à certains commissaires de consacrer une demi-journée à ces concours, il est finalement proposé d'augmenter ces jetons de présence spécifiques à Fr. 275.-- la demi-journée, étant précisé que ces jurys ne sont pas fréquents.

Cette proposition est adoptée par 7 voix pour et une contre.

Concernant les jetons de présence habituels, et comme à chaque fin de législature en prévision de la suivante, il est proposé d'adapter le montant, avec une augmentation de Fr. 10.-- pour les séances de commission et de conseil municipal.

Quelques échanges entre commissaires pour évoquer la durée des séances et le fait qu'un calcul horaire serait trop complexe et introduirait des problèmes et des coûts de gestion.

Cette adaptation est adoptée à l'unanimité.

*L'arrêté 12) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**13) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séance du 2 septembre 2014 – Rapporteurs : M. Cedric ANNEN et M. Christian HAAS**

---

**Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015**  
=====

M. HAAS présente le sujet : comme pour les jetons de présence, l'adaptation des indemnités du Conseil administratif se traite en fin de législature pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Les commissaires reçoivent une liste des indemnités leur permettant de comparer les montants en vigueur dans différentes communes.

Avec le cap des 30.000 habitants, Lancy est désormais la 3<sup>ème</sup> commune du canton en termes de population. Face à la charge de travail, la complexité des tâches et de certains dossiers, ainsi que les enjeux qui attendent la commune, l'augmentation proposée, soit Fr. 300.- par mois, apparaît totalement légitime.

Un amendement est d'ailleurs proposé pour porter le chiffre annuel à un chiffre rond, soit Fr. 90'000.--. Cet amendement et la proposition d'augmenter les indemnités sont acceptés à l'unanimité.

M. ANNEN : le groupe PRL acceptera cet arrêté. Par contre, il tient à informer l'ensemble des collègues du Conseil municipal qu'il reviendra sur un point qui lui importe, c'est la rente à vie des conseillers administratifs sans restriction ni limite salariale et sur sa réglementation.

*L'arrêté 13) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*



**Séance ordinaire du 25 septembre 2014****14) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 3 septembre 2014 –  
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

---

**Contrat de quartier Palettes-Bachet – Audition de M. Philippe MARTIGNANO et M. Denis  
GUDET, co-Présidents**

---

Mme VERGAIN présente le sujet : pour mémoire, le contrat de quartier a été voté au Conseil municipal en mai 2011. Dès le début 2012, le chef de projet mandaté pour sa création et sa mise en place rentre en fonction. Une première assemblée constitutive a lieu en novembre 2012, en présence des autorités et prévoit un contrat d'une durée de 4 ans.

L'année 2013 fut quelque peu mouvementée car il a fallu créer un règlement, faire connaître le principe du contrat de quartier auprès de la population et gérer plusieurs tensions internes. A la fin 2013, le contrat du chef de projet arrive à son terme. La commune a mis à disposition, en janvier 2014, 20% de temps de travail, en la personne de la déléguée au développement durable.

En juin 2014, le Conseiller administratif délégué annonce l'arrêt du contrat. Puis, le comité de pilotage apprend que la Confédération avait des exigences qui n'ont, à première vue, jamais été communiquées. Le souhait du comité de pilotage serait de poursuivre le contrat jusqu'à la fin 2016, comme prévu, afin de réaliser un certain nombre de projets mis en route et élaborer une collaboration avec la Confédération. Le Conseil administratif voulait déjà stopper le contrat de quartier avant l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de projet, mais s'est laissé 6 mois dès son arrivée pour l'évaluer. Toujours selon le Conseil administratif, les sujets proposés ne sont pas des projets d'envergure et sont discutés depuis longtemps au sein du comité de pilotage.

L'arrivée de la nouvelle mandataire a permis au projet de s'ancrer dans le quartier. Il est nécessaire que la commune mette à disposition un représentant qui fait gagner un temps précieux au comité de pilotage et qui permet un lien entre tous les services. Il est relevé que la cheffe de projet ne doit pas être la porteuse du contrat de quartier. Celui-ci doit impérativement appartenir aux habitants. Ils doivent se l'approprier.

Le rapport à la Confédération de l'ancien mandataire prévoyait un projet sur 4 ans car ce temps était nécessaire. La Confédération a établi un rapport sur les bases du premier mandataire et de la mandataire actuelle sans assister aux séances du comité de pilotage. La somme octroyée par la Confédération, sur une période de 4 ans, est destinée à rémunérer le mandataire et non à financer les projets.

La commission tombe d'accord que le contrat de quartier devrait continuer, mais pour cela un remaniement est plus que nécessaire. Dans un premier temps, il faudra un accord avec la Confédération. Un des problèmes majeurs est que le comité de pilotage et le groupe d'accompagnement du projet se confondent. Il faut donc que les habitants du quartier soient prêts à s'investir concrètement et qu'ils soient plus nombreux. Malheureusement, la participation citoyenne est très malléable et le contrat de quartier est très strict. Il va falloir modifier la structure de celui-ci.

Par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention, la commission préavis favorablement à l'attention du Conseil municipal de poursuivre le contrat de quartier remanié.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

M. MARTIGNANO : j'aimerais juste vous signaler que, en tant que représentant du groupe Socialiste au contrat de quartier et en tant que co-président, je m'abstiendrai de voter pour des questions personnelles d'éthique.

Mme GACHET-CREFFIELD : je suis la représentante du groupe DC au sein du comité du contrat de quartier, contrat que je soutiens très activement, mais pour des raisons éthiques aussi je vais m'abstenir. Par contre, j'encourage tout le monde à soutenir la demande qui a été préavisée favorablement lors de la commission.

*Vote accepté par 25 oui, 0 non, 2 abstentions (voir annexe).*

### 15) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 4 septembre 2014 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

#### a) Cimetière de Lancy – Réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 885'000.--)

=====

Mme MARMY présente le sujet : l'état du cimetière s'est dégradé dû à son ancienneté. L'ensemble du revêtement bitumineux ainsi que les pavés naturels sont dégradés. Cela est dû aux racines des arbres avoisinant le chemin ainsi qu'au vieillissement. Certaines canalisations d'eau pluviale sont fortement endommagées.

Au vu de ce constat, les travaux suivants ont été proposés :

- Reconstruction d'un collecteur neuf en PVC
- Remplacement de l'ensemble des organes de récolte des eaux de surface
- Remplacement de l'ensemble des conduites d'eau approvisionnant les fontaines

Pour le revêtement, il est proposé de garder les matériaux existant sur le site. Un tapis bitumineux de deux couches sera posé pour le chemin et les pavés seront posés en bordure.

Dans le cadre des travaux, le service de l'environnement préconise les travaux suivants :

- Remplacement du portail des Courtillets
- Mise en place d'un système d'affichage tactile
- Mise en place de toits pour les déchets verts

M. RENEVEY explique que le cimetière est ancien et qu'il a semblé plus judicieux de voter un crédit d'investissement pour une rénovation cohérente en une fois plutôt que de l'étaler sur plusieurs années.

M. HASLER ajoute que les travaux se dérouleront en une seule fois pour permettre un unique bouleversement.

Les questions des commissaires obtiennent les réponses suivantes :

- La différence de prix des mandats est dû au fait que certaines entreprises gonflent les prix pour ne pas avoir le mandat.
- La simultanéité entre les travaux de la place du 1<sup>er</sup>-Août et du cimetière va être difficile à cause des délais des permis de construire.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

*L'arrêté 15a) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**b) Présentation des qualités naturelles de la Ville de Lancy – Audition de M. Gilles MULHAUSER (DGNP)**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. MULHAUSER, directeur général de la Direction générale nature et paysage (DGNP), introduit le sujet en expliquant le rôle de la DGNP.

Elle comporte trois directions :

La première est chargée de la gestion des espaces naturels, forêts, lacs, cours d'eau,...

La seconde, la direction de la biodiversité, s'occupe de la protection de la nature (faune, flore, milieu naturel)

Et la dernière, la direction du paysage, s'occupe de la nature en ville et de la planification territoriale en matière de préservation du paysage.

Puis M. MULHAUSER parle de la commune de Lancy.

La ville de Lancy est peu concernée par les milieux naturels et les sites protégés. Mais elle a la responsabilité de garder les espaces verts déjà existants pour les générations futures.

Les communes périurbaines ont une multitude de biotopes qui ont un rôle essentiel. Lancy ne possède que 87 hectares de forêt mais neuf types de milieux forestiers. Les grands parcs urbains ont eux aussi leur importance. Ils ne représentent que 1% du territoire communal et abritent plus de 200 espèces végétales et animales dont 60 espèces d'oiseaux.

M. MULHAUSER aborde ensuite plusieurs thèmes :

- Les espèces plus ou moins menacées
- Les espèces envahissantes
- Le problème des bassins perchés

Il informe la commission que la ville de Lancy est la troisième commune la plus arborée du canton avec 20 arbres par hectare.

Il termine en rappelant les quatre thématiques de nature et paysage :

- Inventaire de la biodiversité
- Identification des espaces à enjeux
- Création d'espaces publics à composante nature
- Démarche participative et itérative

**c) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. HASLER informe qu'il y a eu un dépassement sur la réfection des aménagements extérieurs de l'école de la Caroline. Cela est dû à une mauvaise surprise dans le cadre des infrastructures et installations techniques du bassin.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Des moutons ont été installés dans le parc Surville pour entretenir le talus.

**16) RESOLUTION DE M. PHILIPPE PERRENOUD (UDC) ET DE M. YVES FAVRE (PDC)  
RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU 1<sup>ER</sup>-AOUT**

---

**« Exposé des motifs**

*Lors de la séance de la Commission des travaux du 3 avril 2014, un avant-projet de réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août au Grand-Lancy nous a été présenté par un mandataire privé.*

*Dans le catalogue des interventions prévues, est envisagée la mise en place, à plusieurs endroits du périmètre entre l'église et le cimetière, de pavés identiques à ceux posés au centre de la place.*

*Le côté symbolique de cette place de par son nom et son emplacement au centre du Grand-Lancy, nous incite à vous proposer de profiter de cette intervention pour marquer visuellement le lien entre notre commune et notre pays en utilisant des pavés de couleurs rouge et blanche pour symboliser le drapeau suisse, croix blanche sur fond rouge.*

*En cas d'accord avec cette proposition, nous laisserions aux mandataires le soin d'incorporer cette proposition à leur projet, compte tenu des différentes affectations réservées à cette place, marché hebdomadaire, marché de Noël, etc. afin que l'effet souhaité soit garanti dans tous les cas d'usage.*

*Le supplément des coûts générés par cette intervention serait relativement insignifiant par rapport au prix global prévu pour le réaménagement de cette place du 1<sup>er</sup>-août.*

**DEMANDE DE LA RESOLUTION**

*Nous demandons que le Conseil administratif informe les mandataires de notre volonté exprimée par cette résolution et que des variantes soient proposées lors d'une prochaine séance de la Commission des travaux. »*

M. PERRENOUD : Arnold de Melchtal, Walter Fürst et Werner Stauffacher, ce ne sont pas les trois futurs conseillers administratifs, je vous rassure. Ce sont nos trois Suisses qui ont commencé à construire notre pays, bâtir notre Confédération. Quelques années après, le 19 mai 1815, Genève entre dans la Confédération. Lancy grandit, Genève grandit et nous avons fêté cette année les deux cents ans de la Confédération au mois de mai.

Avec ces deux siècles d'appartenance à la Confédération, nous avons pensé, M. FAVRE et moi-même, que Lancy a une des seules places en Suisse qui s'appelle le 1<sup>er</sup>-Août - nos collègues français ont une place de la République, nous nous avons une place du 1<sup>er</sup>-Août - et nous aurions voulu que cette place soit visuellement représentative.

C'est ainsi que nous vous invitons, tous ici présents, à voter cette résolution.

Nous avons posé la question à différents entrepreneurs, les pavés de couleur ne sont pas vraiment plus chers que les pavés de couleur normale.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. HAAS : j'ai cru que nous n'allions pas échapper à l'hymne national quand M. PERRENOUD s'est levé, mais malgré ce rappel historique, c'est une idée qui est, avec le lien avec la place du 1<sup>er</sup>-Août, relativement séduisante.

Par contre, à titre personnel, au vu du type d'aménagements prévus, et c'est exprimé dans la résolution, je pense que cela vaudrait la peine d'envisager encore mieux que simplement de la peinture rouge. Je sais qu'il y a des projets qui ont été évoqués avec des éclairages d'une croix suisse, il y a les pavés lumineux de la place du Molard que l'on pourrait retravailler et adapter à une typologie plus helvétique. Je crains quand même que certains jours de marché, de pluie ou d'occupation de la place du 1<sup>er</sup>-Août, la symbolique du rouge soit relativement vite décatie et l'on aurait un M. PERRENOUD complètement triste à une prochaine séance.

Donc soutenons cette résolution, mais essayons de lui donner encore un relief différent d'un point de vue technique.

M. VINCENT : je rappellerai – parce que c'est vrai que l'histoire est intéressante – 1848 l'entrée de Genève dans la Confédération. C'est un Radical à l'origine de tout cela, je vous remercie d'avoir remémoré ces souvenirs ô combien riches.

Pour le groupe PLR, s'il est assez intéressant d'avoir un rapport entre la Suisse, la place du 1<sup>er</sup>-Août, et de le marquer d'une façon ou d'une autre, il nous semble en revanche peu opportun de mettre des pavés blancs. Je crois que cette commune a suffisamment essayé la peinture blanche là où des trams et des bus passent. Effectivement, cela a été blanc à une époque ou sur certains passages-piétons aussi, on a mis un peu de blanc, l'expérience n'est pas extraordinaire.

En revanche, renvoyer ceci en commission pour discuter de la possibilité de mettre quelque chose qui, visuellement, rappelle l'entrée de Genève dans la Confédération, pourquoi pas.

C'est l'avis du groupe PLR, j'y adjoindrai personnellement une idée, puisque certaines idylles politiques lancéennes ont fait qu'à l'époque on a banni à tout jamais le drapeau lancéen de tous nos documents pour les remplacer par quatre petits carrés, on pourrait peut-être rappeler que l'on a un drapeau pour que les élèves lancéens puissent voir quelquefois leur drapeau flotter ou apparaître quelque part.

M. MARTIGNANO : le groupe socialiste est d'accord sur le fond avec M. PERRENOUD et M. FAVRE. Mais quand j'entends que les pavés rouges ne coûtent pas beaucoup plus cher que les pavés en granit normal, j'ai quelques doutes.

Auparavant, nous avons eu droit à une tirade de ces deux messieurs quant aux deniers publics que la commune dépense. Nous proposons plutôt, avant de partir dans de magnifiques projets comme celui-là, de le renvoyer en commission afin d'étudier une possibilité concrète pour que le patriotisme de ce Conseil municipal puisse apparaître sur sa place du 1<sup>er</sup>-Août.

M. PROGIN : vous suivez donc la proposition de M. VINCENT. Pour la forme, le renvoi en commission est en Commission des travaux je présume.

M. FONTAINE : je remercie mes préopinants pour ce cours d'histoire, de nous rappeler qui on est, d'où on vient. En tant que MCG, je serais prêt à vous demander d'ajouter le drapeau genevois. Néanmoins, je pense que le renvoi en commission est la meilleure des choses pour l'instant. Je soutiendrai le renvoi en commission.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. FAVRE : tout le monde aimerait renvoyer en commission, mais la résolution demande que des variantes soient proposées lors d'une prochaine séance de Commission des travaux. Je crois que l'on peut la voter telle quelle. Elle demande ce que vous demandez tous.

Je le répète, la résolution demande que des variantes soient proposées lors d'une prochaine séance de Commission des travaux, je pense qu'on peut la voter telle quelle.

Mme RICHERT : nous trouvons cette résolution relativement sympathique. Effectivement, dans la résolution, il est dit que ce sera renvoyé.

Nous aurions envie de quelque chose d'un peu plus gai et attractif. Si l'on pouvait adjoindre des jeux d'eau, dont une partie aurait la forme, en jaillissant, de la croix suisse et peut-être ces jeux d'eau qui seraient à fleur de pavés, certains translucides, certains colorés en rouge, pourquoi pas, ce serait une attractivité pour la population, la place du 1<sup>er</sup>-Août mérite d'avoir une connotation symbolique et attractive. Ce serait un projet séduisant qui donnerait un petit plus à l'aspect rigide d'une croix sur le sol.

M. ANNEN : j'aimerais juste rappeler à M. FAVRE que je suis prêt à accepter cette résolution, si on enlève juste le fait des pavés rouges et blancs parce que c'est quelque chose qui serait « gravé dans le marbre ». Moi je soutiens le fait qu'on ait un rappel patriotique quel qu'il soit. Alors qu'on nous amène des variantes et qu'on enlève de la résolution le fait que ce soit des pavés rouges et pavés blancs, ce qui nous permettrait de pouvoir élargir les variantes que l'on pourrait recevoir. J'espère que je serai encore présent lors de cette commission pour éviter d'avoir des jeux d'eau de Genève dispendieux.

M. MARTIGNANO : quand M. FAVRE nous dit que la résolution « *que le Conseil administratif informe les mandataires de notre volonté exprimée par cette résolution (...)* », je rappelle ses troisième et quatrième paragraphes qui disent que « *Le côté symbolique (...) en utilisant des pavés de couleurs rouge et blanche (...)* ».

*En cas d'accord avec cette proposition, nous laisserions aux mandataires le soin d'incorporer cette proposition à leur projet, (...) ».*

Donc elle est plus que descriptive sur ce qu'ils aimeraient voir se passer. Nous préférierions renvoyer la résolution en commission afin de discuter sur différentes variantes que des pavés rouges et blancs.

M. PERRENOUD : vous dites « lui », mais je suis dans le coup aussi...

Il y a quand même un fait qu'il faut relever, c'est que dans la présentation en commission, personne n'a rien dit et il suffit que cette résolution surgisse de terre pour que les idées flambent. Mais il est vrai que vous êtes allés nettement plus loin que ce que nous avons pensé et on sera ravis de participer à toutes ces discussions en commission.

M. CALABRESE : sur le principe, je n'ai pas de problème à ce que ce soit renvoyé en commission. J'ai juste un problème idéologique, c'est que si on met une croix suisse au niveau du sol, les gens vont marcher dessus, sur le drapeau suisse, cela me pose un petit problème. Alors, de faire un aménagement avec des jeux de lumières ou autre chose, j'attire juste l'attention sur ce point, mais ce sera débattu en commission.

M. PERRENOUD : M. CALABRESE, c'est bien gentil votre remarque. Vous avez dû être frustré cet été, parce que quand il y avait le mondial, les poubelles c'était hop Suisse, donc au Brésil il y avait des poubelles qui étaient dans les couleurs du pays. C'est le seul pays au monde où l'on jette ses poubelles dans son propre fanion. Je vous laisse imaginer votre frustration.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. RENEVEY : je voulais ajouter deux-trois éléments. Tout d'abord, une rénovation de place est malgré tout relativement onéreuse. Pour éviter que les coûts n'explorent, nous avons prévu quelques rénovations notamment au niveau des pavés minimalistes, c'est-à-dire de changer les pavés abîmés pour les remplacer et non pas de changer les pavés de toute la place.

Le deuxième élément, c'est que contrairement à ce que les deux personnes qui ont proposé cette résolution disent, c'est assez contraignant puisque l'on parle spécifiquement de changer les pavés. On ne parle pas justement d'autres possibilités. Malgré tout, je persiste à dire que c'est une résolution contraignante. Nous nous étions de plus engagés, puisque visiblement l'idée séduisait tous partis confondus, à trouver des solutions pour rappeler le drapeau suisse dans le futur projet. Il y aura donc quelques propositions qui le rappellent.

Par rapport à ce projet-là, lorsqu'on veut une peinture qui reste à demeure, c'est-à-dire qu'il faut un pavé teinté dans la masse, c'est à peu près quatre fois plus cher. J'ai demandé quel était le coût du pavé, la fourniture et pose de pavés existants, c'est Fr. 160.— le mètre carré et c'est Fr. 650.— le mètre carré pour des pavés teintés dans la masse de couleur rouge.

Encore une fois, il est prévu dans le cadre de ce projet d'arriver avec un certain nombre de variantes, mais accepter cette résolution serait trop contraignant par rapport aux différents projets potentiels pour donner un cachet à cette place.

M. PROGIN : nous sommes saisis d'une double demande de renvoi en Commission des travaux et constructions.

***Le renvoi en Commission des travaux et constructions de la résolution est accepté par 25 oui, 0 non, 2 abstentions (voir annexe).***

**17) RESOLUTION DE M. CEDRIC ANNEN (PLR) RELATIVE AU REAMENAGEMENT DU PARC LOUIS-BERTRAND**

M. ANNEN : j'aimerais tout d'abord m'excuser pour la précipitation de la dépose de cette résolution, mais au vu des informations qui arrivées dans des délais assez courts, j'ai dû me débrouiller pour faire quelque chose que vous puissiez avoir sur vos places ce soir.

(Lecture de la résolution)

« Exposé des motifs »

*Lors de la présentation du dossier du réaménagement du Parc Louis-Bertrand et de son crédit d'étude voté lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin 2014, l'information d'un PLQ en étude situé dans le périmètre adjacent a été évoquée.*

*A priori pas d'implication directe entre ces deux dossiers.*

*A la rentrée, des informations lacunaires et contradictoires sont arrivées aux oreilles de différents Conseillers municipaux.*

*En effet, le projet de PLQ a un impact direct sur le périmètre global de ce dossier puisque le chemin du Bac séparant actuellement les deux projets ne tiendrait plus ce rôle de frontière séparative mais d'une désaffectation réunificatrice des deux projets.*

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

*Cette information était en possession d'au moins un Conseiller administratif, mais pas de transmission ni de réaction face à ce nouvel élément d'une importance capitale.*

**DEMANDE DE LA RESOLUTION**

*Nous demandons que le Conseil administratif stoppe le crédit d'étude du réaménagement du Parc Louis-Bertrand et incorpore ce point lors d'une prochaine séance de la Commission de l'aménagement et ce d'une manière conjointe à celle de l'Environnement qui traite le dossier suscité, afin que tous les Conseillers municipaux et tous les partenaires aient toutes les informations qui pourraient impacter ce périmètre. »*

M. ANNEN : je vais vous donner quelques explications. Lorsque nous avons voté ce crédit d'étude de Fr. 99'000.— si je ne me trompe pas, au mois de juin 2014, lors de la présentation de ce crédit d'étude qui a été voté en Commission de l'environnement, le projet qui a été présenté montrait clairement encore l'existence du chemin du Bac.

Donc, cet objet a été voté avec des informations qui, a posteriori, n'étaient pas totalement exactes puisque, même s'il n'est pas encore entré en vigueur, il y a une demande de renseignement pour un PLQ qui a été déposé juste dans le périmètre adjacent du parc, donc de l'autre côté du chemin du Bac, PLQ que personnellement j'ai pu voir et l'on s'est trouvé surpris de voir que dans ce projet de PLQ qui attend le préavis de la Commission de l'urbanisme cantonale, le chemin du Bac est désaffecté, n'existait plus donc, ce qui agrandissait le parc Louis Bertrand et donnait une autre vision d'un périmètre global, qui n'est plus deux périmètres distincts comme nous pensions devoir le traiter.

C'est pour cette raison que j'ai déposé cette résolution qui m'a paru urgente pour que le Conseil administratif demande à ses mandataires de stopper là les informations, d'attendre le préavis officiel de la Commission de l'urbanisme - puisque, selon mes informations, ce projet de PLQ attend un préavis de cette commission - et que ce préavis officiel soit présenté à la Commission conjointe aménagement et environnement pour que l'on puisse prendre une décision qui aille dans le sens, en tout cas des directions, que la commune ou le Canton peuvent nous faire prendre. Cela me paraît évident que deux pièces de puzzle séparées n'ont pas le même impact que deux pièces qui sont rassemblées et avec l'arrivée de ce PLQ et de cette proposition qui, je le rappelle, n'est pas encore acceptée, mais pour l'instant est à l'étude, et a un impact direct sur le réaménagement.

Pour ma part, je pense qu'il faut arrêter pour l'instant les dépenses de ce projet afin d'attendre des informations complémentaires pour pouvoir traiter, suivant les informations que l'on a et le préavis que l'on va récupérer, avoir une vision globale de ce crédit d'étude et que l'on puisse continuer cela.

Je me suis permis de le faire rapidement car dans la planification, le vote de ce crédit de construction devrait passer au Conseil municipal du mois de décembre. Je suis désolé de cette précipitation, je n'ai pas l'habitude de travailler comme cela, mais cela m'a paru important d'intervenir aujourd'hui pour pouvoir remettre les choses à leur place.

M. PERRENOUD : avant de me positionner par rapport à cette résolution, il y a quand même quelque chose qui me chagrine, un conseiller administratif – je ne sais pas de qui on parle – et comme il commence à vouloir prendre la parole et à nous inciter à voter certaines choses, j'aimerais bien qu'il s'exprime aussi, quelle est sa version. J'aimerais savoir qui est le conseiller administratif qui avait cette information et qui ne l'a pas divulguée.



**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. SIDLER : pour ma part, j'avoue que je ne comprends pas tout à fait où M. ANNEN veut en venir. J'étais à la Commission de l'environnement et les choses ont été clairement présentées du fait que ce bout de rue allait être intégré dans le parc. Il me semble que dans le PLQ, la donne est aussi exprimée de cette façon, si j'ai bien compris. Et tout à l'heure, nous avons parlé des mises en séparatif dans cette région-là et nous avons parlé du plan de circulation, si vous regardez le plan de circulation 2010, il est aussi mentionné que cette route sera fermée à la circulation. Donc, je ne comprends pas très bien l'objet de cette résolution.

M. ANNEN : tout d'abord pour répondre à M. PERRENOUD, c'est le Conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire qui a présenté ce projet de PLQ, je ne sais pas à quelle date. Après, cette information, je ne sais pas quand il l'a eue mais toujours est-il que pour moi elle a un impact direct avec ce dossier, parce que quand j'ai posé la question à certains commissaires qui ont siégé à la Commission de l'environnement, j'ai vu les pièces qui ont été fournies au dossier, le chemin du Bac était encore existant sur le projet qui a été présenté. Puis, ayant vu le plan masse du PLQ qui incorpore le parc Louis Bertrand, je peux vous confirmer que l'image telle qu'elle est dans ce PLQ, s'il y est donné suite, a un changement global de ce périmètre total.

Voilà pourquoi j'interviens, c'est parce que quand j'ai voté ce crédit d'étude, le chemin du Bac n'était pas désaffecté, n'était pas rayé de la carte, et que ces informations, si les mandataires les ont, a priori ils ne les ont pas, ces informations devraient quand même transiter et qu'il y ait une réflexion à ce niveau-là des deux commissions qui sont chargées de ce dossier.

M. BAERTSCHI : comme on parle du conseiller administratif délégué à l'aménagement, j'ai regardé autour de moi et j'ai pensé que c'était moi qui étais concerné.

Pour être parfaitement clair, cela fait trois ans qu'un mandataire de personnes qui représentait des habitants sur le futur PLQ théorique du Bac, où nous sommes, nous aussi Ville de Lancy, propriétaire, est arrivé avec des propositions de projet. Dès le début, et le Conseil administratif était au courant en effet, il a été évoqué la suppression d'une partie du chemin du Bac, ce PLQ pouvant aussi amener à un élargissement du parc Louis Bertrand. C'est un principe avec lequel nous sommes entièrement d'accord. C'est clair, il n'y a pas de secret, simplement on est dans des investigations. Et le projet, tel qu'il a été présenté à la dernière Commission de l'aménagement, sur la demande d'ailleurs du président, on nous a présenté la troisième version d'un futur hypothétique PLQ, connaissant le mandataire, la troisième n'était peut-être pas la dernière. Il est fort possible qu'il y ait une quatrième et une cinquième version qui arrivent bientôt. En l'occurrence, nous entendons ce qui nous est dit, nous participons aux discussions, sachant que la Ville de Lancy est propriétaire de ce terrain. Mais sur le fond, le fait qu'une partie du chemin du Bac soit supprimée et puisse permettre au parc de s'agrandir nous semble une bonne idée.

Maintenant, je crois qu'il n'y a pas d'urgence pour cette question, si la Commission de l'environnement veut revoir la chose, qu'elle la revoie, mais il n'y a aucune rétention d'information, simplement tant que le PLQ n'est pas franchement abouti et n'a pas été soumis officiellement au Conseil administratif pour que le Conseil municipal, lui, puisse l'accepter, il n'y a pas de raison de faire quinze séances avant, sachant que les séances chassent les autres avec d'autres informations chaque fois.

C'est la raison pour laquelle je crois que sur ce sujet, en tout cas pour le PLQ, il n'y a aucune urgence. Maintenant sur la question du réaménagement du parc Louis Bertrand, il n'y a en tout cas aucune opposition de la part du Conseil administratif de voir ce parc agrandi, ce qui nous semble être une bonne idée.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. MANCINO : pour ma part, j'ai envie de soutenir M. ANNEN dans sa démarche. Je pense que le concept de penser global et d'agir local doit être entendu sur cet objet. On ne peut pas décider, à mon sens, d'un objet comme le parc Louis Bertrand sans considérer son environnement global et les modifications que cela va apporter si ce PLQ se met en place.

Pour ma part, je crois qu'il n'y a pas non plus d'urgence à rénover le parc Louis Bertrand et que l'on puisse prendre le temps de bien savoir dans quoi cette rénovation et ce parc va s'inscrire dans le futur PLQ qui va être proposé.

Je propose de suivre M. ANNEN.

M. HAAS : j'ai juste une précision, parce que dans mon rapport suivant « Commission de l'aménagement du territoire », dans les divers, on a eu une présentation qui était une simple information puisque ce projet, comme on vient de le rappeler, le Conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire – cette fois, il est clairement identifié – ayant subi une modification très récente et une image globale très nouvelle, nous a été présenté comme information et sur lesquelles j'ai prévu deux diapositives.

M. ANNEN : merci M. le Président, Frédéric PROGIN, parce que je crois qu'il faut que je rajoute les noms pour que les gens se reconnaissent.

Je pense, M. BAERTSCHI, que quand on dit que c'est un projet théorique, c'est un projet théorique peut-être, mais qui va avoir un impact direct sur ces choses-là.

Maintenant, on parle de rétention d'information, moi j'ai juste parlé de non transmission et de non réaction, pas forcément entre vos collègues. Et je vois qu'il y a des dossiers sur lesquels on s'est exprimé et on a voté sur une partie des choses, sans avoir connaissance de la globalité. Je pense que la globalité est importante. Qu'elle soit théorique ou pas, si après les gens qui partent sur ce crédit d'étude doivent avoir une vision en disant : voilà, il y a un projet théorique d'étude, les gens ont déjà cela en tête pour pouvoir avoir une réflexion sur l'aménagement global du parc.

De nouveau, quand j'entends M. BAERTSCHI dire « une partie du chemin du Bac », moi, je vois l'entier du chemin du Bac sur ce périmètre, il n'y a plus rien. Cela ne me pose pas un problème là-dessus, mais je pense que le débat mériterait d'être fait dans sa globalité. Cela n'a pas été le cas à l'époque au moment du vote du crédit d'étude et c'est pour cela que j'ai déposé cette résolution et que je vous demande de la soutenir.

M. PROGIN : merci M. ANNEN de me rappeler comment je m'appelle. M. FAVRE, vous avez la parole.

M. FAVRE : je suis membre de la Fondation communale, donc on a pu voir le projet. Une question que je me pose, parce que dans le premier PLQ qui nous a été présenté par l'architecte, le chemin du Bac était totalement concerné. Ce projet a été examiné par différentes commissions cantonales, donc il est revenu sur le tapis avec un projet où la cohérence tient dans le fait que le chemin du Bac disparaît et que le parc vient s'insérer dans le PLQ. Comment se fait-il qu'un privé puisse se permettre de supprimer une rue dans le projet de PLQ, quelqu'un a dû lui dire qu'il pouvait le faire. C'est la question que l'on peut se poser. Comme toujours, il est urgent d'attendre. Nous, ce que nous proposons, on en a parlé l'autre jour avec le Conseiller administratif délégué, c'est d'attendre la réaction de la Commission de l'urbanisme parce que si elle balaye cette forme qui est ce qu'elle est, mais c'est un axe très fort comme l'urbanisme et ensuite on pourra voir ce qui va se passer.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

La question est : est-ce que le Conseil administratif peut nous dire qui a autorisé ce monsieur à supprimer le chemin du Bac de lui-même ?

M. PROGIN : merci M. FAVRE. M. le Conseiller administratif délégué à l'aménagement, François BAERTSCHI, vous avez la parole.

M. BAERTSCHI : ce n'est pas le mandataire, pour ne pas le nommer, qui a décidé de supprimer le chemin du Bac. Il se trouve que dès le début les propositions étaient est-ce qu'on ouvre les futurs bâtiments sur le parc ou est-ce qu'on les ferme. C'était cela la question en termes d'urbanisme, parce que si on les ferme, il n'y a pas de raison de supprimer cette route. En revanche, si on les ouvre, cela signifie que l'on fait participer le nouveau quartier à un lieu public. C'était cela la question et le Conseil administratif a clairement dit, en effet, cela ne pose pas un problème majeur d'avoir une ouverture d'un quartier sur un parc public, avec évidemment comme conséquence l'éventuelle suppression ou réaffectation plutôt, du chemin du Bac.

Ce n'est rien d'autre que cela, mais c'est évidemment le projet qui va déterminer cette réaffectation du chemin du Bac ou pas. En l'occurrence, ce n'est pas du tout le mandataire qui a décidé ceci.

M. SIDLER : contrairement à mon préopinant, je pense qu'il y a urgence et il y a double urgence. Premièrement pour le parc, cela fait depuis pratiquement 10 ans qu'il est en train de vieillir - on a fermé des escaliers en bois parce qu'ils n'étaient plus accessibles, ils étaient pourris, on a fermé des installations. Donc, je pense qu'il est urgent de pouvoir remettre ce parc au service de la population, notamment des tout jeunes enfants, parce qu'actuellement il est à la limite de l'insalubrité dans certains recoins.

Il y a une autre urgence, c'est la mise en œuvre de ce plan de circulation pour ce quartier. Je vous l'ai dit, depuis 2010, lorsqu'il nous a été présenté dans sa globalité, je peux imaginer que dans sa globalité ce plan fonctionnait correctement pour le quartier. Le problème, c'est que depuis 2010, il est mis en œuvre par petits éléments, ceci est un élément pour pouvoir éviter le trafic de transit dans le quartier. Moi, je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas, par des aménagements temporaires déjà mettre en place l'intégralité du plan de circulation dans ce quartier, comme cela a été fait pour la place du 1<sup>er</sup>-Août et ensuite de faire du définitif au moment où les séparatifs sont installés sur les voiries.

Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de voter une résolution qui demande de stopper cette étude. Elle a été votée par un arrêté et on peut toujours demander des comptes en commission, ou des avis intermédiaires, mais je ne vois pas l'intérêt de stopper une étude et attendre son résultat.

M. ANNEN : au vu de ce que j'ai entendu, je ne suis pas convaincu de retirer ma résolution. Oui, il y a urgence à faire les choses, mais pour moi il y a une vision globale qui doit être vue. Vous parlez de la circulation mais pour moi c'est une globalité totale qui doit être faite. Si selon les informations que j'ai eues, la Commission de l'urbanisme doit officiellement se prononcer sur cette demande de renseignement et cette proposition de PLQ, cela ne devrait pas être un délai de deux ans, on n'est pas sur une autorisation de construire qui pourrait être soumise à un référendum.

Je propose quand même de maintenir cette résolution pour les raisons que je vous ai données, pour pouvoir avoir plus d'informations et continuer à aller de l'avant sur une globalité au niveau de l'urbanisme.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. PYTHON : pour notre groupe, nous sommes satisfaits des arguments développés, donc nous allons soutenir cette résolution.

*La résolution est acceptée par 24 oui, 3 non, 0 abstention.*

**18) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 11 juin 2014 –  
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD****Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les TSHM**  
=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet :

**Centre Marignac**

M. BONFANTI présente son rapport en qualité de représentant du Conseil municipal. Il rappelle tout d'abord que le but du centre est de répondre aux besoins des enfants et adolescents pendant leur temps libre, de favoriser le développement des relations et des échanges et d'insister sur le respect et la tolérance. Le comité de gestion se réunit une fois par mois. Il y a été discuté entre autres des activités en cours et à venir, des projets, ainsi qu'un suivi des heures des animateurs et moniteurs ainsi que des finances du centre. Certaines problématiques ressortent : premièrement, le comité aurait souhaité pouvoir participer plus en amont au projet du Mégaron, deuxièmement les tâches administratives sont toujours plus lourdes car il est demandé aux centres de loisirs une gestion toujours plus rigoureuse, surtout sur le plan comptable, et dernièrement la pérennité des activités à la maison Civiq suite à la disparition du collectif Palettes est au centre des discussions actuellement.

Ensuite la présidente du comité, Mme SCHNEEBERGER, présente son rapport. Les membres du comité sont très sollicités car en plus des comités et des réunions de bureaux, ils participent à de nombreuses commissions. Malgré un investissement toujours plus important, ils peinent à faire face aux nombreuses sollicitations. L'objectif pour 2014 est donc de trouver des forces supplémentaires afin de maintenir le bon fonctionnement du comité. Une nouvelle animatrice a commencé en septembre 2013, ce qui a permis d'envisager l'avenir sous un nouvel angle et de travailler sur l'organisation interne. La très bonne dynamique au sein de l'équipe a permis de proposer un programme riche et varié. Cependant, il serait nécessaire d'augmenter le taux d'activité du comptable, car il a cumulé beaucoup d'heures supplémentaires.

M. DORSAZ, animateur, nous parle des activités proposées. Les cours et ateliers fonctionnent bien. Cependant, les activités de la maison Civiq présentent plus de difficultés. Des solutions doivent être trouvées par rapport à la gestion des bâtiments et à l'interaction entre les deux lieux, ainsi qu'avec certains jeunes qui mettent en défaut tout le système et avec qui il faut tout de même travailler. L'association collabore avec l'équipe des travailleurs sociaux hors murs et les autres centres de la région.

**Villa Tacchini**

Mme VERGAIN présente son rapport en qualité de représentante du Conseil municipal. Elle rappelle que la villa Tacchini est une association à but non lucratif gérée par un groupe de bénévoles motivés qui forment un comité. Cette maison de quartier est rattachée à la Fase et subventionnée par la Ville de Lancy. Il est proposé aux jeunes de 12 à 18 ans un accueil libre. Ces jeunes ont à disposition un local de musique avec instruments et matériel

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

d'enregistrement; il y a également un atelier danse. Les anniversaires discos rencontrent un grand succès. La villa est également ouverte pendant les vacances. Des collaborations avec le cycle des Grandes-Communes, l'école de la Caroline et la maison de quartier du Plateau sont mises en place. Le pavillon qui a été ouvert il y a 3 ans, permet de réaliser des projets pour les jeunes avec des concerts, du théâtre et de la danse. L'équipe sélectionne les projets sur la base du respect des objectifs fixés par le projet associatif. Ensuite, l'équipe évalue les forces de travail nécessaires à la réalisation du projet. Le cas échéant, elle engage des jeunes sous forme de contrats de petits jobs. Il sera nécessaire en 2014 de faire une évaluation de l'accueil libre car il est en nette diminution depuis quelques années. Par contre, les jeunes sont nombreux à participer aux événements festifs. Cette analyse devrait permettre à l'équipe de continuer d'offrir aux jeunes du quartier des événements qui leur plaisent et qui leur ressemblent.

Mme JELK-PEILA, membre du comité, nous informe qu'il y a eu au Pavillon 74 événements, dont 27 matchs d'improvisation et 9 concerts. Cela a représenté 430 heures de travail pour l'équipe. L'équipe va donc sélectionner les activités qui auront lieu au Pavillon car les forces de travail allouées à la villa sont insuffisantes. L'accueil libre représente 20 heures d'ouverture par semaine.

Le taux du poste de nettoyage est actuellement de 12 % alors que le pavillon est grand. Même si les utilisateurs du pavillon participent au nettoyage en fin d'événement, il y a encore du rangement et des nettoyages à faire le lendemain.

En 2013, un assistant technique a été mis à disposition par la Ville de Lancy pour la gestion du Pavillon. En janvier 2014, le taux d'activité du comptable est passé de 5 à 10 %. Des demandes supplémentaires seront introduites pour pouvoir faire fonctionner correctement le pavillon et l'accueil libre, à savoir de bénéficier d'un 30 % supplémentaire d'aide nettoyeur et un nouveau poste d'animateur à 75 %.

### Terrain d'aventures Lancy-Voirets

M. REOLON présente son rapport en qualité de représentant du Conseil municipal. De nombreuses activités ont été organisées durant toute l'année pour les 137 enfants inscrits, comme par exemple, le bonhomme hiver, la fête du printemps et la course des caisses à savon. Il relève que les comptes sont bien gérés. Le comité se dit inquiet quant au tracé du futur tram.

Mme GILLIERON, co-présidente du comité, remercie la Commune pour la confiance témoignée et pour les travaux entrepris. Elle relève l'importance du contact avec les parents dont les enfants fréquentent le terrain d'aventures, que ce soit avec l'accueil libre ou dans le cadre des activités organisées. Le terrain d'aventures a développé des contacts avec des aînés qui habitent un immeuble avec encadrement à proximité et des personnes âgées sont venues participer à la fête du printemps. Les ouvertures d'été ont été modifiées afin d'être plus proche des besoins des familles. Elle relève également que la fréquentation des samedis a augmenté.

### Terrain d'aventure du Petit-Lancy

Mme FLOREY BARDET présente son rapport en qualité de représentante du Conseil municipal. Le terrain d'aventure du Petit-Lancy est un lieu de rencontre, d'accueil libre, d'animation et d'intégration pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. De nombreuses activités de base ainsi que des sorties aventures sont proposées. Il y a de grands pics de fréquentation durant les vacances et les mercredis. De nombreux enfants habitant sur la commune d'Onex, des négociations avec Onex ont été menées afin que le terrain d'aventure puisse engager un nouveau collaborateur à 50 %. Ce poste subventionné par la commune d'Onex permet de satisfaire aux normes

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

d'encadrements. La transition des 12-14 ans vers d'autres lieux comme la villa Tacchini se fait facilement, car de nombreuses collaborations sont déjà mises en place. Le bilan du terrain d'aventure pour 2013 est positif, avec un non dépensé de Fr. 3800.— qui est dû à l'absence de frais véhicules, à la diminution des frais vétérinaires et au fait que la fête « Caroline fête son chemin » n'a pas eu lieu. Il serait souhaitable de revoir les heures octroyées à la femme de ménage qui ne suffisent pas vu le nombre d'enfants en constante augmentation. Concernant la parcelle attenante au terrain d'aventures, le comité souhaiterait pouvoir disposer au maximum de celle-ci afin de se mettre aux normes relatives à la détention d'animaux et pouvoir développer un grand projet pédagogique.

Mme ROSSI, présidente du comité, explique que le comité est constitué de 10 membres, 6 sont lancéens et 4 onésiens. Elle se plaît à relever que la collaboration entre l'équipe de professionnels et les membres du comité est excellente. Le comité souhaiterait une augmentation de 5 % du poste de comptable, ainsi que de 5 % pour le poste de nettoyage.

### Maison de quartier du Plateau

M. BELLEGO présente son rapport en qualité de représentant du Conseil municipal. La maison de quartier du Plateau est toute jeune mais est déjà très active, cela en lien notamment avec l'accroissement de la population du quartier des Marbriers. Il va s'agir maintenant, après 3 ans d'existence, d'ajuster le niveau des moyens, qui ont été fixés au départ en fonction de l'activité attendue, à l'accroissement et au développement des activités.

M. COLLEONI, vice-président du comité, nous explique que la maison de quartier a atteint une vitesse de croisière. Un bilan des 3 ans de fonctionnement a permis de mettre en évidence quelques dysfonctionnements qui sont en cours de résolution. La FASE est venue épauler l'équipe. De nombreuses activités ont eu lieu et un travail de collaboration avec la villa Tacchini a été mis en place pour l'accueil des ados par exemple. La grande nouveauté, c'est que les locaux ne sont plus mis en location contre une prestation financière, mais en échange d'une contre-prestation en assurant une présence lors des événements. Cela va entièrement dans le sens du rôle d'intégration qu'a la maison de quartier.

Compte tenu du développement de la maison de quartier, les demandes en personnel sont importantes. En effet, il est demandé un 30% supplémentaire pour un assistant socioéducatif, pour les moniteurs il est demandé un peu plus de 1900 heures, ce qui porterait le poste à 2920 heures, puisque ce poste n'a jamais été réévalué depuis l'ouverture de la maison de quartier en 2011. Il est également demandé 5 % supplémentaire pour le poste de nettoyeur, un 5 % supplémentaire pour le poste de secrétaire-comptable ainsi qu'un 5 % supplémentaire d'assistant technique.

Une commissaire demande qu'une audition de la maison de quartier du Plateau soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine Commission des affaires sociales afin d'entrer dans le détail des demandes.

### Rapport des TSHM

M. TORTI indique que deux équipes de TSHM sont sur Lancy, l'une basée sur le Petit-Lancy et l'autre sur le Grand-Lancy. Il relève qu'aux Palettes, les TSHM sont en prise avec des jeunes qui posent et qui rencontrent des difficultés. L'équipe rencontre également des difficultés quant à l'occupation de l'espace public au parc Louis Bertrand. Des synergies seront mises en place pour voir comment apporter des solutions. Il remercie la commune qui, hormis la ville de Genève, contribue le plus en matière d'actions FASE, avec 5 centres et deux équipes de TSHM.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014****19) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 25 août 2014 – Rapporteur : M. Cédric VINCENT****Election du/de la vice-Président/e**

=====

M. VINCENT présente le sujet : M. MARTIGNANO annonce que le groupe socialiste propose M. BELLEGO à la vice-présidence de la commission. M. BELLEGO est élu Vice-président par acclamation.

**20) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 26 août 2014  
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN  
COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DE LA CULTURE –  
Séance du 28 août 2014 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****Maison Roederer – Transformation du bâtiment – Présentation du programme d'affectation**

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : une majorité du Conseil municipal ayant demandé l'an dernier d'ouvrir la Maison Roederer – proche de la villa Bernasconi - plus largement qu'à de seules activités culturelles, ce sont les résultats de la réflexion alors engagée, validés par le Conseil administratif, qui ont été présentés à la Commission de la culture.

Parmi les éléments pris en compte, il faut signaler la contiguïté avec une maison privée- qui proscrit des activités bruyantes ou dépassant 22h30 - et l'emplacement-clé de ce lieu en regard du développement de quartiers tels que celui de l'Adret, près de Pont-Rouge et de celui de Surville.

Il est ainsi prévu un espace polyvalent sur deux niveaux, d'une capacité d'environ 50 personnes chacun, qui sera mis à disposition des associations communales ou des particuliers, pour des activités culturelles ou des événements ne nécessitant pas une salle de la taille de la salle communale, comme des concerts, de faible nuisance sonore, des rencontres sur des thèmes d'actualité, des lectures, des goûters pour enfants, des activités diverses pour adultes ou des assemblées générales. Elle pourra aussi servir pour des conférences de presse ou de petites réceptions de l'administration communale, tout en restant un lieu privilégié pour des vernissages ou des activités en lien avec les expositions de la Villa Bernasconi – surtout avec l'espace du bas qui donne directement sur l'esplanade de la Villa. Cette liste non exhaustive permet de voir les multiples attributions que ce lieu pourra offrir à un large panel d'usagers et un soin particulier sera porté à l'information de ces derniers.

En réponse aux questions des commissaires, il apparaît qu'un matériel multimédia élémentaire équipera les lieux, l'important étant que ce dernier soit accessible au plus grand nombre et facile à utiliser. Question accessibilité, il sera possible d'accéder à l'esplanade en voiture pour les personnes à mobilité réduite, mais aucun stationnement n'est prévu en cet endroit. Par ailleurs, une rampe pour fauteuil roulant est prévue pour accéder à l'étage, ainsi que des toilettes aux normes « handicapé ».

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

La gestion de la location sera assurée par la Mairie, à l'instar des autres salles communales mises à disposition du public.

Un préavis est voté avec 4 voix favorables, aucune opposition et une abstention, une commissaire ayant dès le départ affirmé son souhait de voir ces lieux affectés plutôt à des activités à destination des enfants ou des adolescents.

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif délégué explique à quoi va servir la rénovation de ce bâtiment en face de la villa Bernasconi et parle des travaux. Le projet s'est affiné, suite aux remarques exprimées, et c'est l'état de la réflexion qui est présenté ce jour.

A l'intérieur de la villa Roederer, deux espaces généreux permettront l'organisation de conférences, d'expositions, de concerts, de goûters, d'assemblées.

L'étude n'est pas encore achevée et il n'y a pas encore eu de dépôt de dossier pour l'autorisation de construire.

M. BERTHIER commente ensuite les caractéristiques principales du projet en rappelant que l'étude est menée depuis plus d'une année.

### 21) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 26 août 2014 – Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

---

#### a) Présentation des diverses animations organisées pour les enfants à la bibliothèque

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : Mme ANDREY présente les nouvelles animations ayant pour but de faire découvrir la bibliothèque à un large public et de se familiariser avec les bibliothécaires. Elle décrit ainsi divers moments de lecture destinés à des enfants de tout âge, telles les lectures hivernales de janvier à mars qui sont accompagnées d'un goûter, suivies dans l'année d'histoires de Pâques sous forme de livres ou de kamishibai, lesquels sont de petits théâtres en bois. En octobre, avant Halloween, des Histoires à faire peur font trembler les lecteurs toutes les heures pleines et sont remplacées en décembre par des Contes et Histoires de Noël. Il est à relever une formidable mobilisation de toute l'équipe de la bibliothèque autour de ces projets, puisque toutes et tous les bibliothécaires participent à ces animations. Signalons encore qu'à la période de l'Avent, des paquets surprise de livres sont proposés : des lots de romans, de policiers et de documentaires sont emballés dans un papier cadeau, que l'on peut emprunter pour découvrir de nouveaux documents. Des visites de classes et de crèches ont aussi lieu toute l'année, en dehors des heures d'ouverture et sur demande, qui engendrent de nombreuses inscriptions.

Une autre formidable activité a vu le jour, qui se tient tout au long de l'année et s'inscrit dans le cadre d'un projet national d'éveil au livre « Né pour lire », qui propose à un public de 0 à 4 ans, en dehors des heures d'ouverture, des moments de découverte d'ouvrages adaptés à ces âges, permettant des interactions entre les parents, les enfants et les bibliothécaires.

Enfin, rappelons qu'il est possible de lire chaque mois les Coups de cœur des bibliothécaires dans *Le Lancéen*. La bibliothèque fait aussi la publicité pour le concours d'écriture annuel des journées du livre et il est signalé que de nombreux textes ont été reçus cette année.



**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

Les animations proposées, l'inventivité et l'engagement de l'équipe ont été très largement salués par les membres de la commission, ainsi que par le conseiller administratif, lequel a encore relevé la constante augmentation de la fréquentation de la bibliothèque, notamment chez les enfants, qui en fait un site incontournable de la vie culturelle lancéenne.

**b) Présentation des prochains événements culturels sur la commune**

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet :  
Mme MAMIE présente l'actuelle exposition de la villa Bernasconi, *Entre Chien et Loup*, traitant du passage du jour à la nuit et d'hybridations. Des animaux en céramique, des projections vidéo, des dessins et installations sont présentés, s'inspirant de mythes, traçant un lien entre le corps humain et l'animal, le rêve et la fiction, l'état de veille et de sommeil. Cette exposition, largement fréquentée par des classes, réunit les œuvres de cinq artistes, deux Tessinoises, deux Suisses-allemandes et une Coréenne. Vous pouvez encore, si ce n'est pas fait, aller la découvrir, l'exposition se terminera le 5 octobre.

Plusieurs événements indiqués lors de la commission de fin août ayant déjà eu lieu – notamment la représentation pré-générale de la grande Biennale de la danse -, je vous invite à consulter l'agenda culturel, dont la qualité du nouveau format a déjà été rapportée ici et dans lequel figurent aussi de nombreuses activités pour enfants spécifiquement indiquées.

En ce moment de rentrée culturelle tant que scolaire, le Conseiller administratif rappelle également rapidement d'autres activités culturelles, comme les séances de cinéma de la Fondation Culture & Rencontre ou les concerts de l'Association des Concerts de Lancy.

**c) Divers**

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet :

Un commissaire suggère que « des boîtes d'échanges entre voisins » telles qu'il en existe en Ville de Genève soient installées à Lancy. Il s'agit d'anciennes caissettes à journaux transformées et le principe est simple : il s'agit de prendre quelque chose et/ou déposer quelque chose : livres, CDs, DVDs, jeux, jouets, ou tout autre objet dont on n'a plus l'usage mais qui pourrait ravir un voisin, ou un passant. Cette installation suscite ainsi, outre un élément de surprise et d'anticipation, des liens sociaux et culturels dans la proximité d'un quartier.

L'association s'occupant de ce projet étant la même que celle qui installe des pianos dans les rues pendant la fête de la musique, il est proposé que Mme MAMIE se renseigne sur les conditions de mise en place.

La Présidente distribue des prospectus pour un spectacle de Théâtreochamp « Virginie ou si le silence n'était pas d'or », portant sur le thème de la maltraitance et destiné à des enfants dès 7 ans et à des adolescents.

Enfin, Mme MAMIE a distribué en avant-première les programmes imprimés de la journée *Livres à Lancy* qui se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre à l'entrée de la salle omnisports de l'école du Petit-Lancy en raison des travaux à la salle communale.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014****22) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 27 août 2014 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS**

---

**a) Audition de l'Association mobilité et avenir (ALMA)**

---

M. HAAS présente le sujet : une délégation de quatre personnes est auditionnée suite à une demande pour être entendu par la Commission de l'aménagement. M. MORIN, porte-parole de l'ALMA, précise que son association a été fondée en juin 2014. Elle a pour but notamment d'être une plateforme d'échanges et de réflexion et de concertation avec les autorités. Une présentation complète concernant les prises de position de l'ALMA par rapport au projet d'implantation tant de la nouvelle boucle des trams que de son tracé dans le quartier des Semailles est faite aux commissaires.

Les préoccupations principales portent notamment sur les points suivants :

- La concertation avec les habitants.
- Le tracé du tram doit être efficace, celui prévu est un "tortillard".
- Les conséquences du tracé prévu sur la circulation dans le quartier et les impacts en matière de stationnement.
- L'association estime également que la comparaison entre le quartier des Cherpines et celui des Palettes montre que les inconvénients sont plus importants pour les Palettes.
- L'association a plusieurs propositions pour améliorer le quartier, dont le caractère résidentiel qui doit être préservé, et ces points pourraient faire l'objet du lancement d'une initiative communale.
- M. MORIN précise enfin que son association dispose d'un site internet.

Dans les échanges qui suivent entre le Président, le Conseiller administratif et plusieurs commissaires, il est relevé que dans les grandes lignes, plusieurs préoccupations de l'association sont partagées.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que le Conseil municipal avait demandé une séance extraordinaire le 30 juin, à laquelle MM. BARTHASSAT et HODGERS étaient conviés.

Il est également précisé que suite à cette séance et dans le cadre plus large des préoccupations de la Ville de Lancy, tant par rapport au tracé qu'aux nombreux aménagements qui vont découler de la nouvelle ligne de tram, de nombreux points sont toujours en suspens. Des séances associant les divers acteurs doivent se dérouler durant l'automne.

**b) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 1980, fe 28, Lancy, pour  
la construction d'un habitat groupé au chemin des Verjus 38**

---

M. HAAS présente le sujet : il s'agit, comme c'est désormais de coutume, de présenter aux commissaires une information sur une dérogation, laquelle est votée par le Conseil administratif.

Il est précisé en préambule que toutes les dérogations actuelles sont à 44%, les demandeurs utilisant les disponibilités maximales de la loi, ce qui ne pose pas de problème majeur à Lancy.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

M. GUERITEY apporte ensuite quelques précisions sur les places de stationnement, et les aménagements de ce projet.

### c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet :

#### **PLQ Bac Maisonnettes**

A la demande du Président, M. BAERTSCHI précise le contexte de cette information : un premier projet avait déjà été présenté en commission, mais celui-ci a connu de nombreux changements depuis 3 ans.

Initialement, les architectes avaient présenté un projet avec deux barres pour la forme des immeubles, mais désormais, ils travaillent sur un projet avec trois triangles.

A ce stade, le nouveau projet a reçu un avis positif du Conseil administratif, et il a été présenté à la Fondation pour le logement, rappelant ici que la commune est propriétaire de 37% de la parcelle concernée.

#### **Loi sur le PAV**

M. BAERTSCHI tient à informer en primeur les membres de la commission du souhait de M. HODGERS, Conseiller d'Etat, de modifier à nouveau la loi sur le PAV!

Cette décision va avoir une influence importante sur l'implication des communes concernées, puisque Genève, Carouge et Lancy, tant au niveau des diverses démarches déjà en cours que du travail commun pour présenter un plan directeur de quartier, se trouvent de nouveau face à de nombreuses incertitudes. Une séance entre Canton et communes est prévue, et M. BAERTSCHI devrait faire une information au prochain Conseil municipal.

#### **Liaison douce entre Petit et Grand Lancy**

Un commissaire s'étonne d'avoir constaté dans les documents présentés en Commission des finances sur le budget que les lignes budgétaires liées au mandat d'étude parallèle de cette liaison étaient à 0, alors même que la Commission de l'aménagement avait clairement estimé que ce projet devait rester un projet fort pour les prochaines années. M. BAERTSCHI tient à préciser qu'il s'agit en l'état d'un choix stratégique financier, le fait que la ligne budgétaire soit inscrite témoigne de la préoccupation du Conseil administratif.

#### **Quartier de la Chapelle-Les Sciers**

Une prochaine commission sera organisée sur le site, afin de permettre aux commissaires de bien visualiser la réalisation de ce projet important, ce d'autant plus qu'une exposition sur le déroulement du chantier aura lieu au mois d'octobre à la Ferme de la Chapelle.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014****23) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 août 2014 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

---

**Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : un Conseiller municipal signale qu'au Bachet-de-Pesay, les gens marchent sur la piste cyclable et l'on peut craindre l'accident.

**24) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

---

**a) Bilan des incivilités dans les lieux publics durant la saison estivale**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le responsable de la piscine remarque en préambule que le temps maussade aux mois de juillet et août a conduit à moins de fréquentation, et donc à moins d'incivilités.

- À la piscine de Marignac, il n'y a pas eu de grandes déprédations. Des aménagements ont été mis en place pour prévenir les incivilités, vols ou déprédations. Ils portent leurs fruits ; par exemple, un ou deux vols, pour 100'000 entrées par saison, ont eu lieu cette saison, alors qu'on en comptait une centaine il y a une dizaine d'années. Quelques expulsions journalières ont été prononcées.
- À la piscine de Tivoli, trois jeunes ont été expulsés au printemps pour manque de respect. Ils pourront revenir dès cet automne s'ils se sont calmés.
- À la pataugeoire des Palettes, des dégâts ont été constatés une ou deux fois (terre, cailloux, débris, bouteilles cassées à l'extérieur du bassin).
- À la pataugeoire de la Caroline, aucune déprédation n'a été constatée. Depuis trois ans, la situation des pataugeoires s'est améliorée, du fait des aménagements qui les rendent plus agréables, des patrouilles APM, mais aussi de la fréquentation plus importante qui réduit les petits coins sombres où les jeunes se regroupaient.

Une collaboration avec la sécurité privée à la piscine de Marignac ainsi qu'avec les APM de Lancy, a porté ses fruits, les APM patrouillent régulièrement dans tous les sites.

**b) Situation de la circulation à la place des Ormeaux**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Le Conseiller administratif commence par rappeler les actions de la police municipale depuis le dépôt de la pétition des habitants il y a bientôt neuf mois. Les agents ont accentué leur présence sur le terrain. Un effort d'information des automobilistes et des piétons a été fourni. Des signalisations ont été mises en place et des flyers ont été distribués pour sensibiliser la population. Concernant ensuite le bilan de la mise en service de la zone 20 courant avril, d'une façon générale, les gens respectent la zone, même s'il y aura toujours des automobilistes qui rouleront plus vite que la limite des 20 km/h. Au fil des mois, les piétons se sont appropriés la place des Ormeaux.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Des radars Viasis ont été posés. Les statistiques (qui datent de mi-août) sont les suivantes :

- une moyenne de 315 véhicules par jour, tous types confondus, soit au total 6'314 véhicules, ont été contrôlés à la place des Ormeaux en provenance de la rampe du Pont-Rouge ; la vitesse moyenne était de 24 km/h.
- Pour le chemin des Pâquerettes direction rampe du Pont-Rouge, une moyenne de 99 véhicules par jour, soit plus de 1'970 véhicules au total, ont été contrôlés ; la vitesse moyenne était de 16 km/h.

Un rapport Citec propose différentes variantes qui devraient régler les problèmes à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes.

Une variante préconisée permettrait de réduire de 80 à 90% ce trafic de transit. Cela a été présenté au Conseil administratif puis envoyé pour avis à la DGT.

La variante préconisée par Citec présente l'avantage de pouvoir être mise en œuvre de façon provisoire, sans aménagement lourd. Les véhicules qui montent la rampe du Pont-Rouge ne pourraient plus continuer tout droit en direction de la place des Ormeaux mais auraient l'obligation de tourner au chemin des Vieux-Chênes.

À noter que les véhicules venant de la ville par la route de Chancy, côté Vieux-Chênes, pourraient continuer sur la rampe du Pont-Rouge en direction de la place des Ormeaux ; l'accès pour les riverains reste donc garanti. Par ailleurs, le sens descendant pour les voitures et les camions serait supprimé entre la place des Ormeaux et les Vieux-Chênes. Il ne resterait qu'une voie 2-roues et bus ; cette dernière serait réglée avec une barrière ou une borne rétractable en début de tronçon.

Il est envisagé de mettre en place cette variante de façon provisoire, pour une durée de 6 à 10 mois, afin d'analyser comment le trafic se comporte et quels sont les inconvénients pour les riverains.

Les habitants du chemin des Pâquerettes qui ont l'habitude de monter par la rampe du Pont-Rouge devront passer par d'autres itinéraires pour ne pas venir buter sur l'interdiction de continuer tout droit. Cette variante permet la circulation interne dans le quartier et que l'étude tient compte du futur quartier de Surville, dont la sortie des véhicules se fera sur le chemin des Vieux-Chênes.

### c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif fait un point de situation sur le contrôle des zones macarons du Grand-Lancy et du Petit-Lancy. Les agents de la Fondation des parkings ont commencé leur travail de contrôle le 1<sup>er</sup> juin. Un effort particulier a été porté au secteur du Petit-Lancy ; sur le secteur du Grand-Lancy, les APM ont remplacé pour un temps les agents de la Fondation des parkings. Le Conseil administratif a décidé de reconduire la convention avec la Fondation des parkings à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec le même coût de prestation qu'actuellement pour quatre agents sur toute la Commune. Une adaptation du coût, d'environ 5%, est probable puisque les salaires ont évolué en quatre ans.

Le Département de la sécurité a relancé la Commune concernant le contrat local de sécurité évoqué lors de la dernière séance. Sachant que toutes les communes aux alentours sont liées par le contrat local de sécurité, et même si la situation est satisfaisante à Lancy, il est possible que la décision soit prise de conclure un tel contrat. Quand un projet de contrat aura été reçu, la commission sera à nouveau saisie du sujet.

## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

Un commissaire qui était le seul membre de la Commission de la sécurité à s'être rendu à l'assemblée générale de l'Association des habitants de l'Etoile-Palettes relaie les craintes des habitants, les problèmes persistent, alors qu'en commission, tout semble bien aller dans le quartier.

Le Conseiller administratif remarque que c'est souvent la même trentaine d'habitants qui prend part à cette assemblée générale, alors que l'Etoile-Palettes compte pratiquement 2'000 habitants, et qu'actuellement, la situation est relativement stable.

Un commissaire souhaite parler de la mobilité à Lancy et faire part de son exaspération. Il demande si une étude a été menée sur la mobilité à Lancy et, sinon, s'il serait possible d'en demander une.

Afin de sécuriser des enfants, le kit-école sur le chemin du Fief-de-Chapitre a été mis en place. Les barrières du pont du Nant Manant ont été réparées. Comme le passage-piétons sur l'avenue du Cimetière à la hauteur du chemin du Repos se situerait sur le territoire de la Ville de Genève, le service des travaux et de l'urbanisme a fait le nécessaire avec cette dernière et les plans sont en cours d'approbation. La réflexion sur la problématique du demi-tour sur route se poursuit et sera abordée lors de la séance avec la DGT le 10 septembre.

À la demande du Président, le Conseiller administratif distribuera la convention entre la Ville de Lancy et la Fondation des parkings lors de la prochaine séance.

### 25) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. ANNEN : le jeudi 30 octobre, aura lieu la deuxième séance du groupe de travail des utilisateurs d'Intranet au SIACG. Je prie tous les utilisateurs d'Intranet de me faire part de leurs commentaires et remarques pour que je puisse en faire une synthèse et les relayer lors de la séance.

M. VINCENT : le Conseil d'Etat a décidé de permettre aux communes qui le voudraient d'utiliser le canal Internet pour les élections au printemps 2015.

Ma question est la suivante : est-ce qu'il a été prévu d'utiliser ce moyen de votation des élections ? Si la réponse est non, ma proposition serait que pour une commune dynamique et en pleine croissance comme Lancy, en termes d'image, ce serait positif d'utiliser Internet pour voter, d'autant plus que certaines votations, au niveau du Grand Conseil, laissent penser que l'année prochaine, l'envoi du courrier pour les votations et élections serait payant pour les votants. Donc ce serait un bon moyen de garder la gratuité.

Mme RICHERT : je propose qu'une majorité de conseillers municipaux soient présents lors de l'accueil des nouveaux habitants à la Chapelle aux deux journées, ou au moins une des deux, le samedi 10 octobre 2014 au moment du vernissage à 17h00, ou le dimanche à 17h00 aussi où un concert du Beau lac de Bâle aura lieu à la Ferme de la Chapelle. Il s'agit d'une sensibilisation à la nouvelle population de ce quartier. Je trouve que notre présence est recommandée. Je trouverais sympathique que beaucoup parmi nous soyons présents à l'un de ces deux moments.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2014**

M. HAAS : Monsieur le Président, j'aimerais vous signaler officiellement deux changements dans les commissions, conséquence directe de votre promotion dans ce fauteuil. Mme Corinne GACHET-CREFFIELD vous remplace à la Commission de l'administration et j'aurai le privilège de siéger à la Commission de la sécurité.

M. PERRENOUD : pour ceux qui n'ont encore pas voté, je propose qu'ils n'oublient pas de voter ce week-end et de placer le « oui » dans l'urne.

M. LANCE : par rapport à la question et à la proposition de M. VINCENT, je propose de revenir sur ce sujet lors de la prochaine Commission de l'administration puisque nous traiterons des opérations électorales en 2015 en général. J'apporterai plus de détails sur ces opérations.

La séance est levée à 22h55

**Le Secrétaire :**

**Alessandro CALABRESE**

**Le Président :**

**Frédéric PROGIN**

Séance ordinaire du 25 septembre 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

---

Mme Christine BEUN : j'ai une question concernant la venue du tram à Lancy qui nous inquiète un peu tous, notamment la sécurité au niveau du passage Palettes-Curé-Baud. Actuellement, nous avons le bus, derrière le bus, il y a les véhicules de secours, qui doivent se dépêcher pour secourir, ambulance, police, etc. Actuellement, les bus peuvent se pousser pour laisser passer les véhicules de secours. Ils arrivent en un temps record. Qu'en est-il et par où vont-ils passer lorsque le tram sera sur ce chemin ? Ils vont perdre du temps ou que proposez-vous ?

Une autre question concerne la boucle du tram, donc la gare de triage. Y a-t-il une possibilité de la déplacer, au lieu de la mettre vers le PLQ Semailles, de la mettre plutôt vers l'esplanade ? De l'insérer justement dans les travaux que vous allez sans doute effectuer, avec les changements des rails.

M. Martin MIERZWICKI : je représente l'association ALMA (Association Lancy mobilité avenir). J'ai deux questions par rapport à l'intervention de M. PERRENOUD au point 17). J'aimerais savoir quand la proposition de l'Etat qui a été mentionnée concernant le tram sera mise en consultation, pour combien de temps et est-ce que ce sera une consultation publique vu que le projet aura un impact important sur la population de la partie sud de Lancy ?

La deuxième question : est-ce que le Conseil administratif donne plus d'importance à la gare de triage des trams aux Palettes qu'à la construction de logements dont certains devront être supprimés si la gare est aménagée ? Est-ce que le Conseil administratif va prendre position par rapport à cette construction de la gare aux Palettes ?

Mme Olga KARAMAN : j'ai une question au sujet des parkings. Actuellement, il n'y a déjà pas assez de places de parc sur la commune de Lancy. Le Grand-Lancy est passé aux macarons. Actuellement, on paie des macarons, mais le soir après 20h00 il est impossible de trouver une place de parking malgré le macaron. Maintenant, si l'arrivée du tram supprime des places de parc sur son tracé, qu'est-il prévu pour les remplacer ? Je sais qu'un parking sera construit quelque part sous une esplanade et toutes les personnes devraient après se déplacer parce qu'il y a beaucoup de personnes âgées ou de personnes handicapées qui ne peuvent pas garer leur voiture dans un parking souterrain sous l'esplanade et repartir à pied ou en bus vers leur domicile où il n'y aura plus la possibilité de parquer.

M. Armando COUTO : j'ai une question par rapport aux parkings sur la commune. Vu qu'une zone bleue a été mise un peu partout, au Petit-Lancy, j'aimerais savoir pourquoi le parking de la Mairie est resté avec une limitation de 3 heures, alors que cela fait deux fois que je viens à la Mairie le matin pour des affaires avec la Mairie bien sûr et j'ai trouvé chaque fois entre 40 et 45% de véhicules avec des plaques françaises stationnées dans ce parking et toutes les places étaient occupées.

J'ai constaté le même problème au Petit-Lancy où j'habite, avant les macarons, souvent les parkings qui étaient en zone blanche étaient bien occupés par ces véhicules aux plaques françaises et maintenant qu'il y a la zone bleue, on a dû payer un macaron mais au moins on trouve des places. Je ne sais pas pourquoi il y a un bénéfice ici à la Mairie. Ces gens sont spécialistes pour trouver tous les endroits où ils peuvent se garer sans payer, ou alors ce sont des personnes qui travaillent à la Mairie.



## Séance ordinaire du 25 septembre 2014

M. BAERTSCHI : pour les ambulances évidemment, c'est encore mieux pour elles d'aller sur les voies du tram, c'est plus facile d'aller là où elles doivent aller que de rester derrière un bus qui est arrêté. Donc, cela ne devrait pas être un problème.

Déplacer la gare – on n'ose pas appeler cela une gare, appelons-la interface, entre le 12 et le 15 sur l'esplanade, c'était une des premières solutions qui avaient été suggérées il y a 3 ou 4 ans, et qui avait été abandonnée pour des raisons assez évidentes, car à partir du moment où le tram va passer au chemin des Palettes, il faut que ce soit à cet endroit-là pour que le 12 et le 15 puissent faire leur jointure. Il est évident que si l'itinéraire avait été différent, l'interface aurait été ailleurs. Ceci ayant été décidé, il faut bien la mettre quelque part et c'est à la jonction des deux trams qu'il faut la mettre.

Concernant la consultation publique, elle devrait arriver début 2015, une fois que les procédures d'approbation de plans seront mises à l'enquête publique, vous aurez à ce moment-là tout loisir de faire vos remarques, d'ailleurs le Conseil municipal aussi.

Tram ou logements, c'est bien un souci que nous avons. L'interface tel que prévu dans le cadre du plan directeur de quartier devrait en bonne logique affecter d'une manière importante, du moins le croyons-nous, le nombre de logements. La Commission de l'aménagement va bientôt voir un certain nombre de possibilités de réaménager cet endroit. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, mais c'est en effet un souci que le Conseil municipal avec le Conseil administratif partage.

Pour les places de parking, comme nous ne savons pas exactement où va passer le tram – nous pouvons le deviner, mais officiellement nous ne le savons pas - mais peu importe l'endroit où le tram va passer, il est évident que des places de parc vont être supprimées. Depuis très longtemps, la Ville de Lancy a toujours dit au Canton que s'il supprimait des places, il devait en remettre. C'est la position claire du Conseil administratif. La réalité risque d'être un peu différente, mais cela c'est une affaire de négociation que nous avons menée. Soyez sûr que nous n'allons pas supprimer des places de parc sans permettre aux habitants de pouvoir en retrouver, mais c'est un dossier qui n'est pas facile, parce qu'à partir du moment où vous supprimez 60 places en surface et que vous devez les remettre en sous-sol, vous multipliez par Fr. 40'000.— et vous avez le coût du parking qui doit remplacer les places supprimées.

Ce ne sont pas des réponses sûres parce que nous sommes en pleine concertation, mais je voulais ici réitérer la position des conseils administratif et municipal.

M. LANCE : quelques éléments de réponse concernant la question sur les parkings trois heures dans les deux zones macarons du Grand et du Petit-Lancy. Tout d'abord, nous sommes très satisfaits de l'efficacité des zones macarons du Grand-Lancy et du Petit-Lancy. Je crois que, d'une façon générale, la population de Lancy est satisfaite de ces zones macarons. Effectivement, dans ces deux périmètres, nous avons prévu quand même des parkings trois heures pour des personnes qui auraient des activités spécifiques sur la commune et par exemple le parking de la mairie est limité à trois heures parce que nous savons que des personnes viennent à la Mairie pour diverses démarches ou pour des séances durant la journée. Ce parking est contrôlé également par la Fondation des parkings durant la journée et les personnes qui dépassent trois heures de stationnement risquent une amende.

Le fait qu'il y ait des voitures étrangères sur ce parking, là nous ne pouvons rien faire. Les parkings sont ouverts à tout le monde, y compris les voitures immatriculées en France. Je confirme que ce parking est bien contrôlé régulièrement par la Fondation des parkings.